

**PROCES VERBAL DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE
L'AGENCE REGIONALE DE LA
BIODIVERSITE DES ÎLES DE
GUADELOUPE
DU 28 AOUT 2024**



Le 28 août de l'an deux mille vingt-quatre, à huit heures trente, les membres du conseil d'administration (CA) de l'Agence Régionale de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe (ARB-IG) se sont réunis, sous la présidence de Madame Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO, présidente de l'ARB-IG, pour la cinquième réunion de l'année du conseil d'administration à laquelle ils ont été convoqué par courrier, en date 14 août 2024.

Conformément au règlement d'intérieur, la réunion se tient en format mixte (présentiel et visioconférence)

Quorum

- Les membres titulaires présents et prenant part aux votes : 17
- Les membres titulaires absents : 18
- Les membres titulaires absents excusés : 0
- Les membres ayant reçu un mandat de représentation : 3
- Autres participants à la réunion ne prenant pas part au vote : 8
 - Jean-Marie SCHMIDER, DRFIP Guadeloupe
 - Catherine HERMANT, Responsable du pôle observatoire botanique
 - Kanell AMBROISE, Responsable du pôle d'appui aux acteurs de l'ARB-IG
 - Nancy MONLOUIS Assistante Administrative
 - Francine ARBAU
 - Fabien BARTHELAT
 - Cédric VINCENT
 - Marianne GRANDISSON

Le conseil d'administration peut valablement délibérer car les conditions sont réunies et le quorum est atteint.

Le secrétariat administratif est assuré conjointement par l'assistante administratif.

Le Vice-Président, assurant la fonction de Président en l'absence de Présidence élue, M. Jean- Michel ZAMMITE, préside le CA.

Monsieur le Vice-président demande si le quorum est atteint

Madame MONLOUIS confirme que le quorum est atteint

Le Vice-Président présente alors l'ordre du jour :

Pour délibération :

1. Election de la Présidence
2. Election des membres de la commission d'appel d'offres de l'ARBIG
3. Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 04 juin 2024
4. Décision de mise en place de la carte d'achat public
5. Décision modificative n°1 apportée au budget primitif 2024
6. Liste des candidats au poste de directeur/trice de l'ARBIG

Points d'informations :

7. Adhésion du Conseil Départemental à l'ARB-IG
8. Focus sur volet pédagogique du projet « La planète revisitée des îles de Guadeloupe »

9. Récapitulatifs des conventions et contrats passés par la direction depuis le dernier CA

POINT N°01 : ELECTION DE LA PRESIDENCE

Monsieur le Vice-Président a rappelé que les statuts de l'Agence Régionale de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe stipulent que le conseil d'administration doit élire en son sein une présidence et une vice-présidence, à la majorité des deux tiers, pour une durée de trois ans renouvelable. Il a précisé que ce mandat ne peut excéder, si applicable, celui de leur mandat électif.

Il a également mentionné que Madame GUSTAVE DIT DUFLO avait occupé la présidence du conseil d'administration de l'ARB-IG depuis le 30 juillet 2021, et que son mandat a pris fin le 29 juillet 2024. Depuis cette date, Monsieur ZAMMITE assure la présidence par intérim en tant que Vice-Président.

Enfin, il a souligné qu'il est désormais nécessaire de procéder à l'élection d'un nouveau Président pour l'Agence Régionale de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe, et a demandé qui parmi les membres souhaitait se porter candidat pour cette élection.

En tant que Vice-Président, Monsieur Zammitte a exprimé son souhait de voir Madame Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO se représenter afin de pouvoir continuer à travailler à ses côtés.

Monsieur PILLI salue tous les membres et remercie pour cette sympathique présentation et au nom de la Région Guadeloupe souhaite demander à l'ensemble des administrateurs ici présent la réélection de Madame Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO dans ce poste qu'elle a si brillamment occupé

Madame GUTAVE DIT DUFLO remercie Monsieur Jean-Michel ZAMMITE, le vice-président et président par intérim de l'agence, ainsi que Monsieur Jean-Marie PILLI. Elle confirme sa candidature à la présidence, soutenue par le Président de Région, qui a exprimé son souhait qu'elle puisse continuer à diriger cette agence.

Elle souligne que l'année 2024-2025 qui s'annonce est exceptionnelle pour l'Agence, pour plusieurs raisons. D'abord, l'effectif a atteint son maximum, avec près de 17-18 personnes recrutées en deux ans. Ensuite, une expédition océanographique et terrestre d'envergure débutera dans un mois, avec plus d'une centaine de chercheurs qui travailleront pendant deux mois sur les îles du Sud. Elle remercie les nombreux partenaires, notamment le Parc National, le Conservatoire du Littoral, l'ONF, la DEAL, la Région Guadeloupe, l'Office Français de la Biodiversité et le Département, pour leur contribution à cette expédition hors norme.

Arrivée de Madame COUVIN

Madame la Présidente insiste sur le fait que de grandes réalisations ne peuvent se faire qu'en travaillant ensemble et que c'est au cœur de la mission de l'Agence. Cette année est également marquée par le dépôt, sous la direction de Marc GAYOT, de l'agrément national pour le Conservatoire Botanique, qui, s'il est obtenu, serait historique, car ce serait la première fois dans l'histoire de la Guadeloupe.

De plus, elle mentionne le travail sur la feuille de route 2025-2028, où les chefs de pôle ont exprimé leurs ambitions. Elle félicite toute l'équipe, en particulier Kanell AMBROISE, qui a assuré l'intérim de l'Agence de manière remarquable, par 2 fois. Enfin, elle rappelle qu'il est important de stabiliser la gouvernance de l'Agence, suite à la démission de Nicolas DIAZ, effective au 31 juillet 2024.

Elle conclut en exprimant son souhait de continuer à faire grandir l'Agence, en soulignant que ce n'est pas seulement la Région Guadeloupe qui agit seule, mais bien un partenariat avec l'Agence pour faire rayonner la biodiversité et elle réaffirme sa candidature à la présidence.

Monsieur le Vice-Président exprime sa gratitude à Madame GUSTAVE DIT DUFLO et s'enquiert de l'existence d'autres candidatures à la présidence du Conseil d'administration de l'ARBIG. N'ayant reçu aucune autre candidature, il est convenu de procéder à l'élection. Monsieur le Vice-président demande à Madame AMBROISE d'expliquer les modalités de vote.

Madame AMBROISE précise que, concernant les élections, la majorité requise est de deux tiers et que, comme cela a été mentionné, le mandat est de trois ans, renouvelable. Elle ajoute que, selon la loi, le vote n'est pas secret et peut donc se faire à main levée.

Monsieur le Vice-Président propose de procéder à un vote à main levée, à moins qu'il n'y ait des objections.

Madame BAILLET informe qu'elle a la procuration de Monsieur André ATALLAH.

Monsieur le Vice-Président remercie pour cette information et demande s'il y a d'autres interventions. N'ayant pas d'autres remarques, il procède au vote et rappelle que la seule candidature présentée est celle de Madame Sylvie Gustave Dit Duflo pour la présidence de l'ARBIG.

Membres du CA de l'ARB des Iles de Guadeloupe		
Structures	Titulaires	Suppléants
ETAT	Olivier KREMER	Danny LAYBOURNE
Conseil Régional	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Aurélié BITUFWILA-YERBE
	Patricia BAILLET	Bernadette THURAM
	Patrick DOLLIN	Jim LAPIN
	Sylvie DAGONIA	Corinne PETRO
	Sheila RAMPATH	Géraldine NAIGRE
	Loïc TONTON	Valérie SAMUEL-CESARUS
	David MONTOUT	Bernard PANCREL
	Camille PELAGE	Jean-Marie PILLI
Conseil Départemental	Ferdy LOUISY	Jean-Philippe COURTOIS
EPCI	Fabrice JASARON (CANGT)	Loïc TONTON (CARL)
	Adrien BARON (CANBT)	Thierry ABELLI (CAGSC)
	Marie-Corinne LACASCADE (CAPEX)	Géraldine BASTARAUD (CCMG)
OFB	Marion OLAGNON	Laurie HEC
	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
Commune siège ARB	André ATALLAH	André PERAIN
PNG	Leslie VEREPLA	Sophie BEDEL
ONF	Mylène MUSQUET	Matthieu FELLMANN
CDL	Medhy BROUSSILLON	Marion GESSNER
Grand Port Maritime	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
Office de l'eau	Isabelle AMIREILLE-JOMIE	Mariane GRANDISSON
Associations agréées pour la protection de l'environnement	Claudie PAVIS	Alice PICAN
	Encours de remplacement	Pauline COUVIN
FD Chasseurs Guadeloupe	Patrick PHILIS	Claude JERSIER
CCI/CTIG	Franck CHAULET	Didier COFFRE
Chambre d'agriculture	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
Comité des pêches	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
Personnalité qualifiée	Maguy DULORME	Sarra GASPARD
Représentant du personnel	Marc GAYOT	Julien GERARD
En visioconférence	10 (5 titulaires + 5 suppléants)	
En présentiel	7 (4 titulaires + 3 suppléants)	
Représenté (pouvoir)	2 titulaires 1 suppléants	

Nombre de votants : 20

Ne prend pas part au vote : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 20

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Vice-Président affirme que Madame Sylvie Gustave Dit Duflo est élue à l'unanimité des voix et la félicite chaleureusement.

Avant de lui céder la parole et la présidence, il tient à remercier l'ensemble des équipes qui l'ont soutenu dans l'organisation de ce conseil d'administration, saluant leur excellent engagement et leur travail remarquable. Monsieur le Vice-Président félicite Madame la Présidente pour sa réélection.

Madame la Présidente remercie Monsieur Jean-Michel ZAMMITE et exprime sa gratitude à tous pour la confiance renouvelée. Elle souligne que de grandes choses continueront à être réalisées ensemble, car la Guadeloupe le mérite.

Elle remercie à nouveau tout le monde et, sans tarder, annonce que le deuxième point à l'ordre du jour va être abordé. Elle cède la parole à Kanell AMBROISE.

POINT N°02 : ELECTION DES MEMBRES DE LA CAO DE L'ARB-IG

Madame AMBROISE prend la parole pour expliquer que, concernant l'élection des membres de la commission d'appel d'offres, le Code général des collectivités territoriales stipule qu'une commission d'appel d'offres doit être constituée dans un établissement public. Cela est requis pour tous les appels d'offres dépassant le seuil formalisé.

Elle précise que ces membres sont élus au sein de l'Assemblée délibérante de manière proportionnelle et pour la durée du mandat. Elle note également que, contrairement à d'autres collectivités comme les communes ou les intercommunalités, le mode d'élection n'est pas le même, car il ne permet pas d'appeler le public.

Madame AMBROISE indique qu'il a été convenu de travailler avec les services territoriaux pour déterminer une solution, d'autant plus qu'aucun texte ne le précise. Il a semblé logique d'associer l'élection de ces membres à celle de la présidence. Ainsi, elle propose de procéder au renouvellement des membres de la commission d'appel d'offres en parallèle avec l'élection du président, afin d'éviter que des membres soient désignés pour des mandats indéfinis, ce qui n'est pas l'objectif souhaité.

Madame AMBROISE explique que les candidatures pour cette élection seront présentées sous forme de liste, comprenant un nombre suffisant de candidats tant pour les postes de titulaires que de suppléants. Elle précise également que les membres actuels de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) figurent dans le tableau ci-dessous.

	Titulaires	Suppléants
1	Le représentant de l'OFB	Mme Marie-Corinne LACASCADE
2	M. Fabrice JASARON	Mme Patricia BAILLET
3	M. Camille PELAGE	M. David MONTOUT
4	M. Charly VINCENT	Le représentant du CDL
5	Le représentant de l'ONF	Le représentant du PNG

Madame Ambroise poursuit en indiquant que, pour cette élection, la première question à aborder avant la présentation des candidatures concerne le mode de vote. Selon le texte de loi, le vote doit être secret, sauf si les membres décident à l'unanimité de le réaliser à main levée. Elle demande donc si l'assemblée souhaite maintenir le vote secret ou procéder à un vote à main levée, comme cela a été fait pour l'élection de la présidence. Elle s'enquiert également s'il y a des oppositions à cette méthode.

En l'absence d'objections, **Madame AMBROISE** conclut que l'assemblée accepte de voter à main levée et annonce qu'elle laisse désormais la place aux candidatures.

La Présidente interroge sur le fait que, si elle comprend bien, il faut désigner cinq titulaires et cinq suppléants.

Madame AMBROISE répond que les membres doivent effectivement se présenter sous forme de liste. Cela signifie qu'une ou plusieurs listes peuvent être soumises, chacune comprenant cinq titulaires et cinq suppléants. Un calcul sera nécessaire pour la répartition des sièges.

Elle précise également qu'il est possible de soumettre une liste sans les cinq candidats, auquel cas la répartition se fera à la proportionnelle.

Madame la Présidente indique qu'étant donné que nous sommes une petite structure, elle propose de régler cela rapidement. Elle suggère que les personnes intéressées à rejoindre la Commission d'Appel d'Offres (CAO) se manifestent afin de constituer une liste pour pouvoir voter.

Madame Ambroise propose de vérifier s'il y a déjà une liste. Si aucune liste n'est soumise, elles procéderont ainsi.

La Présidente acquiesce.

Madame AMBROISE s'interroge sur l'existence d'une liste pour la Commission d'Appel d'Offres

La Présidente souligne que, étant donné l'enjeu limité des élections, il est probable que personne n'y ait pensé. Elle demande alors s'il y a quelqu'un qui a préparé une liste pour la CAO.

Monsieur ZAMMITE précise qu'ils ont effectivement travaillé sur la présentation d'une liste, consultant les différents membres pour identifier ceux qui souhaiteraient se représenter.

La Présidente demande quel est le résultat de cette consultation.

Monsieur PILLI intervient pour rappeler qu'ils ont été sollicités à ce sujet.

Monsieur ZAMMITE confirme cela et précise que la consultation visait à voir qui serait intéressé à se représenter pour constituer une liste. Il insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une volonté de prise de pouvoir, et que la création de cette CAO ne suscite pas un grand enthousiasme, étant donné

qu'elle se réunit très rarement. Il rappelle qu'elle ne s'est réunie qu'une fois en trois ans, et qu'il n'y a pas de raison pour qu'elle se rencontre plus fréquemment à l'avenir, peut-être une fois par an au maximum. Il souligne l'importance de constituer cette commission et mentionne que les services, sous la direction de Kanell, ont contacté les membres pour savoir qui serait encore intéressé à faire partie de la CAO, afin de proposer une liste rapidement.

Madame la Présidente demande à afficher la liste pour montrer à tous les membres.

Madame AMBROISE présente la liste ci-dessous.

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Représentant de l'OFB	Mme LACASCADE
Le représentant du CDL	M. PILLI
M. DOLLIN	Mme THURAM
M. VINCENT	Mme BASTARAUD
Mme GRANDISSON	Le représentant du PNG

La Présidente interroge les membres à savoir s'il existe une deuxième liste en dehors de celle déjà mentionnée, constatant aucune réponse. Elle propose alors de voter pour la liste présentée et la présente de nouveau à l'assemblée.

En l'absence de remarque ou de question, **La Présidente**, met au vote la liste des membres de la CAO de l'Agence Régionale de la Biodiversité des îles de Guadeloupe.

Membres du CA de l'ARB des Iles de Guadeloupe		
Structures	Titulaires	Suppléants
ETAT	Olivier KREMER	Danny LAYBOURNE
Conseil Régional	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Aurélie BITUFWILA-YERBE
	Patricia BAILLET	Bernadette THURAM
	Patrick DOLLIN	Jim LAPIN
	Sylvie DAGONIA	Corinne PETRO
	Sheila RAMPATH	Géraldine NAIGRE
	Loïc TONTON	Valérie SAMUEL-CESARUS
	David MONTOUT	Bernard PANCREL
	Camille PELAGE	Jean-Marie PILLI
Conseil Départemental	Ferdy LOUISY	Jean-Philippe COURTOIS
EPCI	Fabrice JASARON (CANGT)	Loïc TONTON (CARL)
	Adrien BARON (CANBT)	Thierry ABELLI (CAGSC)
	Marie-Corinne LACASCADE (CAPEX)	Géraldine BASTARAUD (CCMG)
OFB	Marion OLAGNON	Laurie HEC
	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
Commune siège ARB	André ATALLAH	André PERAIN
PNG	Leslie VEREPLA	Sophie BEDEL
ONF	Mylène MUSQUET	Matthieu FELLMANN
CDL	Medhy BROUSILLON	Marion GESSNER
Grand Port Maritime	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
Office de l'eau	Isabelle AMIREILLE-JOMIE	Mariane GRANDISSON
Associations agréées pour la protection de l'environnement	Claudie PAVIS	Alice PICAN
	Encours de remplacement	Pauline COUVIN
FD Chasseurs Guadeloupe	Patrick PHILIS	Claude JERSIER
CCI/CTIG	Franck CHAULET	Didier COFFRE
Chambre d'agriculture	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
Comité des pêches	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
Personnalité qualifiée	Maguy DULORME	Sarra GASPARD
Représentant du personnel	Marc GAYOT	Julien GERARD

En visioconférence	10 (5 titulaires + 5 suppléants)
En présentiel	7 (4 titulaires + 3 suppléants)
Représenté (pouvoir)	2 titulaires 1 suppléants

Nombre de votants : 20

Ne prend pas part au vote : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 20

Adopté à l'unanimité

La Présidente remercie l'assemblée et propose de passer à l'adoption du procès-verbal du conseil d'administration en date du 4 juin 2024.

POINT N°03 : ADOPTION DU P.V. DU CA DE L'ARBIG DU 04 JUIN 2024

Le 04 juin dernier s'est tenue la troisième réunion du Conseil d'administration de l'Agence régionale de la biodiversité des Îles de Guadeloupe de 2024.

Le procès-verbal de cette réunion vous a été transmis avec la convocation.

La présidente demande si des amendements ou des observations doivent être apportés concernant ce document.

Constatant l'absence de remarques ou de mains levées, **La Présidente** poursuit en annonçant la mise aux voix du procès-verbal, en demandant si certains membres souhaitent ne pas participer au vote ou s'abstenir.

Madame GRANDISSON informe qu'elle s'abstient de voter, étant donné son absence lors du précédent conseil d'administration.

Madame VEREPLA informe, au nom du Parc National, qu'elle ne prendra pas part au vote.

Madame PAVIS informe qu'en raison de son absence lors du précédent Conseil d'Administration, elle ne prendra pas part au vote.

La Présidente souligne qu'il y a donc trois personnes qui ne prennent pas part au vote.

Membres du CA de l'ARB des Iles de Guadeloupe		
Structures	Titulaires	Suppléants
ETAT	Olivier KREMER	Danny LAYBOURNE
Conseil Régional	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Aurélie BITUFWILA-YERBE
	Patricia BAILLET	Bernadette THURAM
	Patrick DOLLIN	Jim LAPIN
	Sylvie DAGONIA	Corinne PETRO
	Sheila RAMPATH	Géraldine NAIGRE
	Loïc TONTON	Valérie SAMUEL-CESARUS
	David MONTOUT	Bernard PANCREL
	Camille PELAGE	Jean-Marie PILLI
Conseil Départemental	Ferdy LOUISY	Jean-Philippe COURTOIS
EPCI	Fabrice JASARON (CANGT)	Loïc TONTON (CARL)
	Adrien BARON (CANBT)	Thierry ABELLI (CAGSC)
	Marie-Corinne LACASCADE (CAPEX)	Géraldine BASTARAUD (CCMG)
OFB	Marion OLAGNON	Laurie HEC
	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
Commune siège ARB	André ATALLAH	André PERAIN
PNG	Leslie VEREPLA	Sophie BEDEL
ONF	Mylène MUSQUET	Matthieu FELLMANN
CDL	Medhy BROUSSILLON	Marion GESSNER
Grand Port Maritime	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
Office de l'eau	Isabelle AMIREILLE-JOMIE	Mariane GRANDISSON
Associations agréées pour la protection de l'environnement	Claudie PAVIS	Alice PICAN
	Encours de remplacement	Pauline COUVIN
FD Chasseurs Guadeloupe	Patrick PHILIS	Claude JERSIER
CCI/CTIG	Franck CHAULET	Didier COFFRE
Chambre d'agriculture	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
Comité des pêches	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
Personnalité qualifiée	Maguy DULORME	Sarra GASPARD
Représentant du personnel	Marc GAYOT	Julien GERARD

En visioconférence	10 (5 titulaires + 5 suppléants)
En présentiel	7 (4 titulaires + 3 suppléants)
Représenté (pouvoir)	2 titulaires 1 suppléants

Nombre de votants : 20

Ne prend pas part au vote : 2

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 18

Adopté à l'unanimité

La Présidente annonce qu'ils vont maintenant aborder le point 4, qui concerne la décision relative à la mise en place de la carte d'achat publique.

POINT N°04 : MISE EN PLACE D'UNE CARTE D'ACHAT PUBLIC

La Présidente laisse place à Madame AMBROISE pour la présentation

Madame AMBROISE précise que, en tant qu'établissement public, l'agence régionale effectue ses achats par mandat administratif. Toutefois, certaines dépenses ne peuvent pas être réalisées de cette manière, ce qui a conduit à une situation où les agents doivent avancer les frais et être remboursés ultérieurement. Cette pratique n'est pas viable à long terme.

Après avoir discuté avec la DGFIP et l'appui régional, deux solutions ont été envisagées : la régie d'avance et la carte d'achat public. Il a été conclu, compte tenu de la taille de l'agence, qu'une régie d'avance serait trop complexe à gérer, car cela nécessiterait des régisseurs internes. Bien que l'agence ait maintenant 15 employés, ce n'est pas suffisant pour assumer une régie d'avance.

En revanche, la carte d'achat public s'est révélée être l'option la plus adaptée, car elle est principalement utilisée pour de petits achats, tels que des fournitures de bureau et des services, sans impliquer des montants significatifs. Madame Ambroise insiste sur le fait que, même en utilisant cette carte, le code de la commande publique sera respecté. Par exemple, l'achat de piles ou le paiement des frais de douane seraient plus faciles avec cette carte, qui répond à divers besoins rencontrés.

Elle explique également que l'objectif de la carte d'achat est de déléguer aux utilisateurs l'autorisation d'effectuer directement des achats auprès de fournisseurs enregistrés. Un contrôle interne est mis en place, ainsi qu'un contrôle effectué par la banque et par la paierie, garantissant un suivi mensuel des dépenses pour assurer la maîtrise des dépenses publiques.

Pour mettre en place cette carte, une consultation a été réalisée auprès de trois banques : la BRED, la CEPAC et le Crédit Agricole. Deux réponses ont été obtenues, celle de la CEPAC et celle du Crédit Agricole, mais ce dernier a finalement indiqué que son offre n'était pas totalement adaptée à la carte d'achat public. Par conséquent, seule la CEPAC reste comme option.

La proposition est donc de partir sur une utilisation de la carte d'achat de la CEPAC pendant une année, afin d'évaluer sa pertinence.

Madame AMBROISE invite aussi Monsieur SCHMIDER à ajouter des éléments concernant leur collaboration sur cette option.

Monsieur SCHMIDER remercie Madame Ambroise pour son exposé et indique qu'il a travaillé en collaboration sur cette option. Il ajoute quelques éléments concernant les avantages de la carte d'achat public.

Il souligne que la régie d'avance nécessite la désignation d'un régisseur titulaire et d'un régisseur suppléant, et mentionne que les indemnités versées aux régisseurs sont très faibles, n'ayant pas été revalorisées depuis environ trente ans. Cela entraîne une pénurie de candidats prêts à assumer ce rôle.

Monsieur SCHMIDER identifie trois avantages principaux de la carte d'achat :

1. Pour l'acheteur (l'ARBIG) : Un mandatement unique peut être effectué suite au relevé d'opération de la banque, simplifiant ainsi le processus par rapport à la nécessité de mandater chaque achat séparément.
2. Pour le comptable public : Un seul paiement est effectué pour l'ensemble des opérations enregistrées sur le relevé envoyé par la banque à la fin du mois, ce qui simplifie également son travail.
3. Pour le fournisseur : La carte d'achat permet d'accélérer le règlement, ce qui est crucial en Guadeloupe, où il est essentiel que les entreprises reçoivent rapidement leurs paiements, en particulier de la part des collectivités territoriales, afin de ne pas compromettre leur trésorerie.

Monsieur SCHMIDER mentionne également un petit schéma qui figure dans le rapport, qu'il va faire circuler, pour clarifier le processus. Il précise que le schéma présenté s'applique en cas d'agent comptable interne, mais qu'il convient de l'adapter car ici, le comptable public, Madame Pascale BELLIN, est impliqué. Le schéma distingue que si le relevé d'opération est bien envoyé à l'ARBIG, c'est l'établissement public qui effectue la liquidation et le mandatement, puis les envoie au comptable public. Ce dernier est responsable du paiement à la banque émettrice, qui est la Caisse d'Épargne dans ce cas.

La Présidente souligne que c'est comme une carte bancaire à débit différé ou à paiement différé.

Monsieur FELLMAN souhaite savoir s'il existe un plafond, et demande des précisions à ce sujet, en supposant qu'il y a effectivement une limite.

Monsieur SCHMIDER précise que tout est paramétrable au niveau des plafonds de dépenses ainsi que pour les fournisseurs. Il recommande de ne pas laisser le système trop ouvert, en suggérant d'établir un réseau, par exemple, Total, qui est bien implanté sur l'île, ainsi qu'une grande surface généraliste et une grande surface spécialisée, comme M. Bricolage, pour les achats. Il indique également que la Caisse d'Épargne permet de faire tous les paramétrages nécessaires en ligne, ce qui contribue à sécuriser le dispositif. Comme l'a souligné Kanell le système est déjà sécurisé, car un relevé d'opérations est envoyé chaque mois, permettant de vérifier les dépenses et d'identifier celles qui pourraient être indues. Si des dépenses problématiques sont repérées, il est possible d'ajuster les paramètres.

Madame la Présidente demande si on a une idée du montant approximatif des dépenses mensuelles.

Madame AMBROISE répond que les dépenses varient en fonction des missions. Pour les mois avec des missions de terrain, comme avec le projet "La Planète Revisitée", les avances peuvent facilement atteindre entre 300 et 500 euros. Elle explique qu'ils disposent d'une carte d'achat chez VITO, mais dans les îles du Sud, l'essence est généralement disponible uniquement chez TOTAL.

Elle souligne que ce sont souvent de petites dépenses, et qu'il n'est pas toujours pertinent de créer une nouvelle carte avec Total. Pendant les missions de terrain, les coûts peuvent rapidement s'accumuler. Cependant, durant les mois de juillet et août, les dépenses peuvent même ne pas atteindre 50 euros. C'est pourquoi elle propose de commencer par une année d'utilisation pour évaluer l'intérêt, étant donné que le coût d'une carte est de 50 euros par mois.

Elle ajoute qu'une carte serait appropriée si les dépenses s'élèvent à 500 ou 600 euros, mais que cela devient moins pertinent pour des dépenses de seulement 50 euros. De plus, dans le cadre du

conservatoire botanique, il arrive qu'ils commandent des livres introuvables localement, ce qui entraîne parfois jusqu'à 250 euros de frais de douane. Dans ces cas, si les agents ne peuvent pas avancer ces coûts, cela devient compliqué.

Madame la Présidente demande si le plafond est évolutif en fonction des besoins, soulignant qu'avec le projet "La Planète Revisitée", il est certain qu'ils auront de nombreuses petites dépenses imprévues à gérer.

Madame AMBROISE intervient en précisant que, comme l'a souligné M. SCHMIDER, le plafond de dépenses est effectivement évolutif. Il n'y a pas de nature réglementaire à ces 40 000 euros. Ce seuil a été choisi car il est connu pour les achats sans mise en concurrence, qui se font au cas par cas. Elle souligne qu'il est important de noter que ce montant peut être ajusté, que ce soit à la hausse ou à la baisse, et cela peut faire l'objet d'un avenant ou d'une nouvelle délibération si nous constatons que le plafond doit être rediscuté. Il y a encore deux conseils d'administration d'ici la fin de l'année, ce qui nous permettra d'évaluer la pertinence de ce plafond.

En outre, la carte d'achat est nominative, et pour l'instant, la seule personne habilitée à l'utiliser sera la direction. Cette mesure vise à s'assurer qu'il n'y ait pas d'abus. Comme l'a mentionné la présidente, cette année représente un défi à la fois opérationnel et en termes de trésorerie. Par conséquent, pour éviter tout abus ou risque, la direction, qui est ordonnateur, sera la seule à pouvoir utiliser cette carte d'achat.

Monsieur SCHMIDER précise que, pour clarifier, il s'agit bien d'une carte bancaire. Toutefois, il souligne que la principale différence réside dans le fait qu'elle ne permet pas le retrait d'espèces dans un distributeur de billets. Cette restriction contribue à sécuriser davantage la procédure d'utilisation de la carte, réduisant ainsi les risques associés aux transactions en espèces.

La tarification mensuelle est fixée à 50€ pour une carte.

La commission monétique appliquée par transaction sera de 0,30%.

Madame la Présidente demande s'il y a d'autres interventions. Constatant qu'il n'y a pas d'autres remarques, elle propose de passer au vote. Elle demande alors aux administrateurs d'approuver la mise en place d'une carte d'achat publique, ainsi que de valider la tarification précisée précédemment et de plafonner les dépenses à 40 000 euros hors taxes pour l'utilisation de cette carte.

Madame AMBROISE ajoute qu'il s'agit d'une période d'une année. Elle précise également qu'il est nécessaire de valider le prestataire choisi, qui est la Caisse d'Épargne.

Membres du CA de l'ARB des Iles de Guadeloupe		
Structures	Titulaires	Suppléants
ETAT	Olivier KREMER	Danny LAYBOURNE
Conseil Régional	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Aurélié BITUFWILA-YERBE
	Patricia BAILLET	Bernadette THURAM
	Patrick DOLLIN	Jim LAPIN
	Sylvie DAGONIA	Corinne PETRO
	Sheila RAMPATH	Géraldine NAIGRE
	Loïc TONTON	Valérie SAMUEL-CESARUS
	David MONTOUT	Bernard PANCREL
	Camille PELAGE	Jean-Marie PILLI
Conseil Départemental	Ferdy LOUISY	Jean-Philippe COURTOIS
EPCI	Fabrice JASARON (CANGT)	Loïc TONTON (CARL)
	Adrien BARON (CANBT)	Thierry ABELLI (CAGSC)
	Marie-Corinne LACASCADE (CAPEX)	Géraldine BASTARAUD (CCMG)
OFB	Marion OLAGNON	Laurie HEC
	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
Commune siège ARB	André ATALLAH	André PERAIN
PNG	Leslie VEREPLA	Sophie BEDEL
ONF	Mylène MUSQUET	Matthieu FELLMANN
CDL	Medhy BROUSILLON	Marion GESSNER
Grand Port Maritime	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
Office de l'eau	Isabelle AMIREILLE-JOMIE	Mariane GRANDISSON
Associations agréées pour la protection de l'environnement	Claudie PAVIS	Alice PICAN
	Encours de remplacement	Pauline COUVIN
FD Chasseurs Guadeloupe	Patrick PHILIS	Claude JERSIER
CCI/CTIG	Franck CHAULET	Didier COFFRE
Chambre d'agriculture	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
Comité des pêches	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
Personnalité qualifiée	Maguy DULORME	Sarra GASPARD
Représentant du personnel	Marc GAYOT	Julien GERARD
En visioconférence	10 (5 titulaires + 5 suppléants)	
En présentiel	7 (4 titulaires + 3 suppléants)	
Représenté (pouvoir)	2 titulaires 1 suppléants	

Nombre de votants : 20

Ne prend pas part au vote : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 20

Adopté à l'unanimité

La Présidente informe que nous passons au point 5 de l'ordre du jour, à savoir la décision modificative numéro 1 du budget 2024.

POINT N°05 : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET 2024

Madame AMBROISE explique que le budget primitif, voté le 22 mars 2024, n'avait pas pris en compte certaines dépenses, justifiant ainsi la nécessité d'une décision modificative. Cette modification reste toutefois mineure, portant sur un montant de 1 700 euros.

Elle détaille que 1 500 euros sont alloués aux frais bancaires, bien qu'il ne soit pas prévu de les atteindre, le montant étant estimé à 50 euros par mois. Cette marge supplémentaire est prévue en cas de frais inattendus, comme la perte d'une carte bancaire.

Elle mentionne également un ajustement concernant les immobilisations corporelles, notamment pour l'achat de GPS destinés au conservatoire botanique, qui ne figuraient pas dans la catégorie des achats informatiques. Un budget de 1 000 euros est prévu, bien que les dépenses réelles soient inférieures, avoisinant plutôt les 150 à 200 euros.

Enfin, elle évoque les frais d'affranchissement, qui jusque-là étaient pris en charge par avance par le secrétariat. La situation s'est maintenant stabilisée avec la Poste, et les factures sont correctement déposées sur Chorus Pro. Un montant de 200 euros est ainsi proposé pour couvrir ces frais, qui se situent entre 10 et 20 euros par mois.

Les modifications proposées sont les suivantes :

- 500€ pour le compte 627 – Frais bancaires,
- 1 000€ pour le compte 2188 – Autres immobilisations corporelles
- 200€ pour le compte 6261 – Frais d'affranchissement

Madame AMBROISE continue en précisant la source des fonds pour les modifications budgétaires. Elle indique que les 700 euros destinés au fonctionnement seront prélevés sur la ligne 6288, qui concerne les autres services extérieurs. Lors de la présentation du Conseil d'Administration le 22 mars, cette ligne avait déjà été identifiée comme une réserve pour les avances et les imprévus.

Concernant l'investissement de 1 000 euros, celui-ci sera tiré de la ligne D 23-15, qui était budgétée à 520 893,39 euros et prévue pour couvrir les risques, servant ainsi de trésorerie de secours. Elle précise que ces 1 000 euros seront prélevés sur les 520 893,39€ qui avaient été votés lors du budget primitif 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration

DM n°1

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6261 : Frais d'affranchissement	0.00 €	200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-627 : Services bancaires et assimilés	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6288 : Autres services extérieurs	700.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	700.00 €	700.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	700.00 €	700.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
D-2188 : Autres immobilisations corporelles	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	1 000.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Madame AMBROISE demande s'il y a des questions ou des remarques concernant les propositions budgétaires présentées. Ne recevant pas de réponse, elle conclut.

Madame la Présidente indique qu'en l'absence de questions sur cette décision modificative, qui est considérée comme relativement mineure, elle propose de passer au vote. Elle demande alors aux membres du conseil d'administration d'approuver la modification apportée au budget primitif 2024.

Membres du CA de l'ARB des Iles de Guadeloupe		
Structures	Titulaires	Suppléants
ETAT	Olivier KREMER	Danny LAYBOURNE
Conseil Régional	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Aurélié BITUFWILA-YERBE
	Patricia BAILLET	Bernadette THURAM
	Patrick DOLLIN	Jim LAPIN
	Sylvie DAGONIA	Corinne PETRO
	Sheila RAMPATH	Géraldine NAIGRE
	Loïc TONTON	Valérie SAMUEL-CESARUS
	David MONTOUT	Bernard PANCREL
	Camille PELAGE	Jean-Marie PILLI
Conseil Départemental	Ferdy LOUISY	Jean-Philippe COURTOIS
EPCI	Fabrice JASARON (CANGT)	Loïc TONTON (CARL)
	Adrien BARON (CANBT)	Thierry ABELLI (CAGSC)
	Marie-Corinne LACASCADE (CAPEX)	Géraldine BASTARAUD (CCMG)
OFB	Marion OLAGNON	Laurie HEC
	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
Commune siège ARB	André ATALLAH	André PERAIN
PNG	Leslie VEREPLA	Sophie BEDEL
ONF	Mylène MUSQUET	Matthieu FELLMANN
CDL	Medhy BROUSILLON	Marion GESSNER
Grand Port Maritime	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
Office de l'eau	Isabelle AMIREILLE-JOMIE	Mariane GRANDISSON
Associations agréées pour la protection de l'environnement	Claudie PAVIS	Alice PICAN
	Encours de remplacement	Pauline COUVIN
FD Chasseurs Guadeloupe	Patrick PHILIS	Claude JERSIER
CCI/CTIG	Franck CHAULET	Didier COFFRE
Chambre d'agriculture	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
Comité des pêches	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
Personnalité qualifiée	Maguy DULORME	Sarra GASPARD
Représentant du personnel	Marc GAYOT	Julien GERARD

En visioconférence	10 (5 titulaires + 5 suppléants)
En présentiel	7 (4 titulaires + 3 suppléants)
Représenté (pouvoir)	2 titulaires 1 suppléants

Nombre de votants : 20

Ne prend pas part au vote : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 20

Adopté à l'unanimité

Madame la Présidente annonce qu'ils vont passer au point suivant, qui concerne l'approbation de la liste des candidats. Elle indique que, puisque Madame Kanell Ambroise a soumis sa candidature, elle va lui demander de quitter la salle pendant que le conseil d'administration traite cette question.

Madame AMBROISE quitte la salle.

POINT N°06 : LISTE DES CANDIDATURES AU POSTE DE DIRECTEUR/TRICE DE L'ARB-IG

Madame la Présidente annonce qu'ils arrivent au point suivant, le point numéro 6, qui concerne la liste des candidatures pour le poste de directeur ou directrice de l'agence. Elle rappelle que Nicolas Diaz a signifié sa démission le 17 juin, effective au 31 juillet 2024. En conséquence, dans les dix jours suivant cette annonce, le processus de recrutement a été ouvert.

La Présidente précise qu'ils auraient pu faire une publicité d'un mois pour le poste, mais ont opté pour une période de 60 jours. Ainsi, le poste a été ouvert du 26 juin 2024 jusqu'au 25 août 2024.

Elle souligne que la date limite pour soumettre une candidature était fixée à hier soir à minuit, et que 12 candidats ont postulé dans le délai imparti. Ces candidats sont listés dans l'ordre de leur arrivée.

- MAYO Solene
- GALLOUZE Camille
- MARCHAND Nina
- DOGANIS Carine
- CARRIERE Cathelène
- LAMBINET Alexandra
- BARBET Chloé
- COUTURES Emmanuel
- GALAN Frédéric
- MONTRESOR-TIMPESTA Marielle
- AMBROISE Kanell
- NANHOU Chantal

Madame la Présidente explique que la procédure exige que le conseil d'administration acte les 12 candidatures et examine la composition du jury qui sera chargé du recrutement du directeur ou de la directrice de l'agence. Elle ajoute qu'il est également nécessaire, dans le cadre de la procédure, d'envoyer la liste des 12 candidats au directeur de l'Office français de la biodiversité pour notification.

En poursuivant, elle indique qu'un premier débriefing des candidatures a révélé que la majorité des candidats n'ont pas respecté la demande stipulée dans la fiche de poste, qui exigeait un projet environnemental. En conséquence, tous les candidats n'ayant pas soumis ce projet ont été relancés et une date limite a été fixée pour lundi prochain à minuit pour qu'ils puissent faire parvenir leurs documents.

Elle précise que les dossiers des candidats qui ne respecteront pas cette exigence seront considérés comme incomplets. Elle mentionne qu'il y a de bonnes candidatures parmi celles soumises.

Madame VEREPLA soulève une question concernant le traitement des candidatures. Elle demande si, bien que les dossiers des candidats soient considérés comme incomplets en raison de l'absence du projet environnemental, leurs candidatures initiales resteront-elles valables.

Madame la Présidente précise que les candidatures qui ne sont pas complètes seront systématiquement rejetées, soulignant que l'exigence d'un dossier complet est essentielle. Elle insiste sur le fait que la décision de relancer les candidats montre leur manque d'attention vis-à-vis des fiches de poste fournies.

Elle fait remarquer qu'il y a plusieurs candidatures vraiment intéressantes parmi les 12 postulants, ce qui promet une compétition enrichissante pour le poste de directeur ou directrice de l'agence. Cette situation illustre également l'attractivité croissante de l'agence.

En abordant ses interactions avec les candidats, **Madame la Présidente** note qu'elle a été contactée par plusieurs d'entre eux. Elle souligne l'importance d'apprendre des expériences passées pour guider le choix du futur directeur. Selon elle, il est regrettable que certains candidats n'aient pas compris que le rôle de directeur d'une agence est avant tout administratif, des déplacements limitée sur le terrain. Elle évoque l'erreur qu'ils ont commise avec Nicolas Diaz, dont le départ a été difficile pour tous, et qui montre à quel point il est crucial que les futurs candidats soient conscients de la réalité du poste.

Madame la Présidente précise qu'elle ne sait pas si les candidats ont appelé Monsieur Jean- Michel Zammite, car jusqu'au 29, ils pouvaient encore la contacter. Elle mentionne qu'à partir du 29, les candidats pouvaient s'adresser à Monsieur Zammite.

Elle souligne l'importance de bien expliquer aux candidats, lors des conversations, que le travail de directeur implique une gestion administrative rigoureuse, y compris la nécessité d'élaborer un budget, de gérer les ressources humaines et de posséder des connaissances juridiques, en particulier concernant l'administration d'une collectivité. Elle précise que le statut d'établissement public à caractère administratif (EPCA) peut ne pas être évident pour tous, mais il faut le gérer comme tel.

Madame la Présidente exprime également sa déception face à certaines questions posées par les candidats, notamment celles concernant la disponibilité d'un logement ou d'une voiture de fonction. Elle a dû rappeler que l'agence a un budget restreint et qu'avec une dotation de fonctionnement actuelle de 630 000 euros, qui augmentera bientôt à 830 000 euros avec l'arrivée du département, il n'est pas possible de prévoir des voitures ou logements de fonction.

Elle conclut en réaffirmant que les candidats doivent comprendre que, bien que le poste puisse inclure une présence sur le terrain, celle-ci sera limitée à une ou deux semaines par an, le reste du temps étant consacré à des tâches de gestion administrative. Elle se demande alors s'il y a d'autres questions de la part des membres présents.

Monsieur BROUSSILLON pose une question concernant la notification de la liste des candidats à l'Office français de la biodiversité (OFB). Il s'interroge sur la nécessité d'inclure toutes les candidatures reçues dans cette notification, qu'elles soient recevables ou non, ou s'il serait préférable d'attendre que les compléments demandés soient fournis avant de soumettre la liste.

Madame la Présidente répond qu'on doit juste notifier à l'OFB que nous avons 12 candidats qui ont postulé.

Monsieur ZAMMITE explique qu'il a eu deux contacts concernant les candidatures. Le premier était un contact écrit par mail d'un candidat qui voulait savoir s'il était apte à candidater sur la base de son CV. Il a répondu par l'affirmative. Le second contact était d'un candidat qui l'a joint pour obtenir quelques informations, et ce dernier figure finalement dans la liste des candidats ayant postulé.

Madame PAVIS pose deux questions. La première concerne la possibilité d'avoir accès aux CV ou aux lettres de motivation des candidats afin de pouvoir donner un avis éclairé. La seconde question porte sur le bon déroulement du recrutement : elle demande si le comité souhaite limiter le nombre de candidats à auditionner ou s'il préfère auditionner un maximum de personnes.

Madame la Présidente explique d'abord que, dans le cadre d'un jury de recrutement, les CV et lettres de motivation doivent rester à la seule appréciation des membres du jury. Elle souligne que les travaux du jury sont relativement confidentiels, ce qui est crucial pour le processus de recrutement. Elle rappelle qu'il est possible d'avoir des recours ou des contentieux, ce qui justifie cette confidentialité.

Elle précise qu'en tant que membres du jury, les travaux doivent se dérouler uniquement dans ce cadre, tant pour les CV que pour les lettres de motivation. Elle évoque une précédente situation lors du recrutement de la directrice ou du directeur du Parc national de Guadeloupe, où le président Ferdy LOUISY avait indiqué que la proposition du jury serait l'émanation du conseil d'administration. Cela implique qu'il faut faire confiance aux administrateurs pour évaluer et juger les candidatures.

Ensuite, elle partage sa philosophie sur le processus de sélection : ils examineront minutieusement les CV et, si tous les 12 CV sont jugés excellents, ils auditionneront les 12 candidats. Cependant, si 5 ou 6 candidatures se distinguent vraiment, ils choisiront d'auditionner uniquement ces candidats, prenant le temps nécessaire pour une évaluation approfondie.

Madame la Présidente explique que, cela fait déjà plusieurs fois qu'ils réalisent le recrutement, et il est crucial de prendre le temps de faire les auditions. Il faut prendre ce temps et pousser un peu les candidats, car entre ce qu'ils présentent et leur connaissance du poste, même en étant membre du jury averti, il est parfois possible de passer à côté. Parfois, il y a quelqu'un qui se positionne très bien, et on a l'impression que, parce qu'il a déjà occupé des postes similaires, il sait parfaitement ce qui est attendu. Mais au final, d'un point de vue opérationnel, cela peut mener à la déception.

Elle précise que pour les membres du jury qui seront proposés, prendront le temps nécessaire. S'il faut faire une audition ou deux, dans les grandes entreprises, il est courant qu'un candidat puisse passer deux ou trois auditions avant d'être recruté. Elle indique qu'il est essentiel de prendre ce temps, car cela correspond aussi à une demande des agents de l'agence, notamment des chefs de pôle, qui souhaitent de la stabilité dans la direction.

Elle souligne qu'il y a eu une succession de changement entre direction par intérim et de directeurs depuis 2021, ce qui a entraîné des périodes où ils n'ont pas pu se stabiliser. Ils ont dû compter sur les ressources des chefs de pôle et de Madame AMBROISE pour avancer. Maintenant, ils souhaitent que la gouvernance se stabilise, et si des problèmes surviennent, ils préfèrent qu'ils soient liés aux thématiques, aux indicateurs de Catherine, ou au conservatoire botanique de Marc, plutôt qu'à la direction.

Elle conclut en réaffirmant qu'ils prendront le temps nécessaire pour mener à bien ce processus.

Madame PAVIS explique qu'elle fait totalement confiance aux jurys de recrutement et qu'elle trouve, dans l'ensemble, que le travail a été super bien fait pour les recrutements. Elle souligne cependant qu'il est difficile de donner un avis ou de valider quoi que ce soit sans avoir d'éléments pour le faire.

Madame la Présidente répond qu'elle s'est beaucoup appuyée sur le Parc, l'ONF, et l'Office de l'eau pour les recrutements réalisés jusqu'à présent. Elle mentionne Francine ARBAU, qui a participé à de nombreux recrutements, ainsi que Séverine JULAN de la cellule Europe, qui est venue auditionner les candidats pour un poste financé par l'AFD.

Elle ajoute qu'ils ont également sollicité Jacques GARREL, ancien directeur des ressources humaines de la région, et l'OFB, notamment Jean-Michel ZAMMITE et son équipe, qui sont présents pour aider lorsqu'il y a des soucis de ressources humaines. Elle évoque un entretien marquant avec la DEAL concernant leur ingénieur en espèces exotiques envahissantes, où la candidate retenue a été qualifiée d'excellente.

Elle souligne que le processus de recrutement est de qualité, grâce à l'œil averti des administrateurs et partenaires impliqués. Elle insiste sur le fait qu'elle a voulu un recrutement qui valorise la compétence, malgré la pression politique qu'elle a subie pour recruter des personnes liées à des amis ou à des relations. Elle a résisté à cette pression et a cherché à donner la chance à la compétence, en reconnaissant qu'il y a de très belles compétences en Guadeloupe. Son objectif est de constituer une agence de personnes engagées et compétentes, car elle croit que le résultat final est toujours exceptionnel lorsque la compétence et l'engagement sont au cœur.

Madame la Présidente ajoute qu'elle a effectivement rencontré beaucoup de pression, y compris de la part de sa famille, car certains de ses cousins ont postulé. Elle souligne que la situation n'est pas facile à gérer, étant donné que tout le monde se connaît. Elle mentionne la difficulté de devoir refuser un cousin et, dans le même temps, devoir le croiser lors d'un déjeuner familial le dimanche suivant.

Elle assure qu'il faut faire confiance aux membres du jury qu'elle propose, précisant qu'ils ont l'habitude de travailler ensemble et que tout se déroule généralement bien. Elle indique que les recrutements sont souvent à l'unanimité du jury, précisant qu'elle n'intervient pas en tant que présidente, laissant les candidats se distinguer par leurs compétences.

Elle conclut en affirmant qu'ils vont maintenant présenter les membres du jury, et elle propose que ce jury soit composé d'elle-même en tant que présidente, d'un représentant du conseil régional, un représentant du conseil départemental, d'un représentant de l'État, d'un représentant de l'OFB, et de deux experts qualifiés.

Madame la Présidente répond qu'elle souhaite rajouter un membre au jury, précisant que, puisque Madame AMBROISE étant candidate, la direction n'est pas représentée. Elle propose donc d'inclure dans cette liste un représentant du personnel pour assurer la représentation de la direction de l'agence. Elle suggère que, probablement, Marc GAYOT serait demandé pour représenter la direction de l'agence.

Madame la Présidente précise la composition proposée pour le jury de recrutement. Elle mentionne la présence de la présidence du conseil d'administration, d'un représentant du conseil régional, d'un représentant de l'État, d'un représentant de l'OFB, ainsi qu'un représentant du conseil départemental, vu que ce dernier a rejoint les membres fondateurs. Elle indique également qu'il y aura un représentant de la direction et deux experts qualifiés.

Pour les experts, elle propose Mehdi BROUSSILLON du Conservatoire du Littoral comme premier expert, et pour le deuxième expert, elle suggère de solliciter leur conseiller de la paerie Monsieur SCHMIDER afin qu'il puisse apporter son expertise sur le budget. Elle demande également si cela est envisageable dans son rôle actuel.

Monsieur SCHMIDER répond qu'en principe, en tant que conseiller en toute matière, il est disposé à participer. Cependant, il précise qu'il doit consulter son directeur régional, Jean-Yves LE GALL, avant de donner une réponse définitive. Il mentionne qu'il n'y a pas d'opposition a priori, mais qu'il souhaite s'assurer d'avoir l'accord nécessaire.

Madame la Présidente précise qu'avec cette composition, le jury bénéficiera à la fois de l'expertise en biodiversité et de l'expertise budgétaire.

Elle annonce qu'une liste définitive a été établie, incluant : la présidente du conseil d'administration, le représentant du conseil régional, un représentant du conseil départemental, le représentant de l'État, le représentant de l'OFB, les deux experts qualifiés, ainsi qu'un représentant de la direction de l'agence.

Elle demande alors aux membres de délibérer à la fois sur les 12 candidatures reçues et sur la composition du jury qui a été présentée.

Membres du CA de l'ARB des Iles de Guadeloupe		
Structures	Titulaires	Suppléants
ETAT	Olivier KREMER	Danny LAYBOURNE
Conseil Régional	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Aurélie BITUFWILA-YERBE
	Patricia BAILLET	Bernadette THURAM
	Patrick DOLLIN	Jim LAPIN
	Sylvie DAGONIA	Corinne PETRO
	Sheila RAMPATH	Géraldine NAIGRE
	Loïc TONTON	Valérie SAMUEL-CESARUS
	David MONTOUT	Bernard PANCREL
	Camille PELAGE	Jean-Marie PILLI
Conseil Départemental	Ferdy LOUISY	Jean-Philippe COURTOIS
EPCI	Fabrice JASARON (CANGT)	Loïc TONTON (CARL)
	Adrien BARON (CANBT)	Thierry ABELLI (CAGSC)
	Marie-Corinne LACASCADE (CAPEX)	Géraldine BASTARAUD (CCMG)
OFB	Marion OLAGNON	Laurie HEC
	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
Commune siège ARB	André ATALLAH	André PERAIN
PNG	Leslie VEREPLA	Sophie BEDEL
ONF	Mylène MUSQUET	Matthieu FELLMANN
CDL	Medhy BROUSILLON	Marion GESSNER
Grand Port Maritime	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
Office de l'eau	Isabelle AMIREILLE-JOMIE	Mariane GRANDISSON
Associations agréées pour la protection de l'environnement	Claudie PAVIS	Alice PICAN
	Encours de remplacement	Pauline COUVIN
FD Chasseurs Guadeloupe	Patrick PHILIS	Claude JERSIER
CCI/CTIG	Franck CHAULET	Didier COFFRE
Chambre d'agriculture	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
Comité des pêches	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
Personnalité qualifiée	Maguy DULORME	Sarra GASPARD
Représentant du personnel	Marc GAYOT	Julien GERARD
En visioconférence	10 (5 titulaires + 5 suppléants)	
En présentiel	7 (4 titulaires + 3 suppléants)	
Représenté (pouvoir)	2 titulaires 1 suppléants	

Nombre de votants : 20

Ne prend pas part au vote : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 20

Adopté à l'unanimité

Madame la Présidente ajoute qu'il s'agit d'une demande des administrateurs : pour ceux qui seront auditionnés à l'oral, un cabinet en ressources humaines sera engagé pour examiner en détail leurs CV. Ce processus inclura des tests de personnalité et des enquêtes sur les anciens postes occupés, afin d'obtenir un véritable retour d'expérience sur les candidats qui seront auditionnés.

Madame HEC demande si l'engagement de ce cabinet de conseillers en ressources humaines est dû au fait que le jury n'a pas forcément le temps de mener toutes les enquêtes nécessaires en profondeur.

Madame la Présidente répond que le cabinet sera chargé de plusieurs tâches. Tout d'abord, il effectuera des tests de personnalité, ce qui requiert une réelle expertise, notamment en psychologie. Ensuite, il mènera l'audition des candidats. Enfin, le cabinet réalisera une enquête sur les CV, car il y a une recrudescence des faux diplômes et des fausses lettres de motivation. Cela inclut l'enquête sur les anciens postes occupés et la possibilité d'auditionner les anciens supérieurs hiérarchiques ou collègues, pour s'assurer que les candidats ne présentent pas de problèmes de comportement.

Elle souligne que cette approche a été bénéfique par le passé. Par exemple, lors de deux recrutements précédents pour un poste de botaniste, un candidat semblait parfaitement qualifié sur le papier, mais des investigations menées auprès de ses collègues ont révélé qu'il avait des comportements très problématiques, allant même jusqu'à induire de la dépression chez certaines personnes. Elle conclut en disant que la compétence est essentielle, mais pas à n'importe quel prix.

Madame HEC demande combien coûte généralement cette prestation.

Madame la Présidente répond que, lors de leur précédent marché lors de la phase de recrutement, la prestation était d'environ 2 000 à 3 000 euros. Elle précise que le coût final dépendra en fait du nombre de candidats retenus pour le processus.

Madame HEC demande quand les auditions pourraient être programmées.

Madame la Présidente répond qu'elle proposera une date pour l'analyse des dossiers assez rapidement, d'ici la mi-septembre. Concernant les auditions, cela dépendra de la disponibilité des membres du jury, mais elle espère qu'elles pourront être terminées d'ici début octobre ou mi-octobre, voire un peu plus tard.

Madame HEC remercie Madame la Présidente pour ces précisions.

Madame la Présidente demande s'il y a d'autres questions concernant le recrutement. Ne voyant pas d'autres demandes, elle remercie les membres présents et annonce qu'ils vont inviter Madame AMBROISE à revenir pour poursuivre la réunion.

Madame AMBROISE revient en salle.

POINT D'INFORMATION : ADHESION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL Á L'ARB-IG

Madame la Présidente informe que, lors de la plénière du 30 juillet, le Conseil départemental a décidé d'approuver son adhésion à l'Agence. Elle rappelle que cette adhésion s'accompagne d'une augmentation de la participation à la dotation de

fonctionnement, qui s'élève maintenant à 830 000 euros. Cette somme comprend 300 000 euros du Conseil régional, 300 000 euros de l'OFB, 200 000 euros du Conseil départemental, et 30 000 euros de la DEAL. Elle précise que bien que la contribution de la DEAL puisse sembler modeste, celle-ci a aidé à hauteur de 150 000 euros pour diverses missions, notamment avec le Conservatoire botanique.

Elle souligne que le Conseil départemental devient ainsi un membre fondateur, un souhait du Conseil régional dès la création de l'ARB. Toutefois, la présidente du Conseil départemental avait initialement refusé cette adhésion en raison de raisons politiques, étant en opposition avec la présidente de la région.

Elle mentionne également que, en tant que premier propriétaire d'espaces naturels sensibles, le département a un rôle essentiel à jouer au sein de l'agence. Concernant la représentation au Conseil d'administration, le Conseil régional a 300 000 euros et 7 représentants, alors que le Conseil départemental aura 200 000 euros et 2 représentants. Bien que le Conseil départemental ait accepté de voter en l'état, il a exprimé le besoin de rediscuter la répartition de la représentation, ce qui sera abordé à partir de 2025, car l'année en cours est chargée.

Madame la Présidente informe que des avancées ont été réalisées concernant l'évolution des statuts. Elle rappelle que ces derniers ont été modifiés et que les changements ont été validés par le Conseil d'administration de l'OFB lors de sa séance de juin 2024, ainsi que par la plénière du Conseil régional le 12 juillet, et enfin, par le Conseil départemental le 30 juillet. Avec toutes ces délibérations en main, elle indique qu'ils pourront désormais les transmettre à la préfecture pour obtenir un arrêté préfectoral qui modifiera officiellement les statuts.

Madame la Présidente demande s'il y a des questions sur l'adhésion du Conseil départemental. En l'absence de réponses, elle propose de poursuivre et évoque le projet de la planète revisitée.

POINT D'INFORMATION : LA PLANÈTE REVISITÉE DES ÎLES DE GUADELOUPE

La Présidente explique que les chercheurs arriveront le week-end de la troisième semaine de septembre. Elle annonce que l'inauguration de l'expédition se déroulera le 2 octobre et précise qu'un "SAVE THE DATE" sera envoyé dans la semaine.

Elle souligne également que cette expédition est intégrée dans un projet de territoire. Dans ce cadre, l'ARB souhaite présenter le volet pédagogique mis en place par l'équipe de Julien GÉRARD. Elle donne ensuite la parole à Monsieur Julien GÉRARD, qui est le chef de Pôle de la sensibilisation et de la communication au sein de l'Agence

Monsieur GÉRARD commence sa présentation en indiquant qu'il va essayer d'être rapide et invite les participants à poser des questions par la suite.

Il explique que l'objectif est de présenter les actions qui seront mises en œuvre dans le cadre de la sensibilisation pour l'expédition "La planète revisitée" aux îles de Guadeloupe. Il rappelle que ce projet est d'envergure, avec deux volets d'exploration : un volet marin et un volet terrestre.

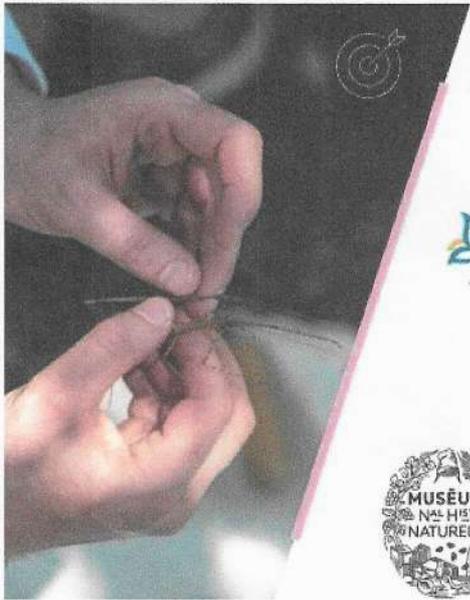
Il précise qu'il y aura quatre territoires d'exploration, notamment les îles du sud, avec un total de 45 journées de missions. Au cours de ce projet, 100 chercheurs de niveaux local, national et international seront impliqués. Le budget s'élève à 1,9 million d'euros, et 30 partenaires publics et privés seront mobilisés pour soutenir l'initiative.



Monsieur Gérard explique que, concernant le volet pédagogique, les objectifs recherchés sont les suivants : poursuivre le travail pédagogique engagé par le Muséum d'histoire naturelle dans le cadre des expéditions "La planète revisitée", dont la dernière a eu lieu en Corse, favoriser la sensibilisation des élèves guadeloupéens à l'environnement et aux enjeux liés à la biodiversité, susciter des vocations scientifiques chez les scolaires et étudiants, initier les élèves à la démarche scientifique en leur expliquant les différentes étapes et méthodes de l'expédition, produire des ressources pédagogiques pour soutenir les enseignants et éducateurs, et enfin mettre en valeur les travaux et le projet tout au long de l'exploration afin de partager les connaissances acquises avec un large public



Monsieur Gérard poursuit en expliquant qu'il a quelques chiffres concernant le volet pédagogique. Il présente 5 actions pédagogiques qui vont permettre de toucher des participants du niveau CE1 au niveau Master 2. Il annonce qu'il y aura 63 journées d'intervention, avec des sensibilisations prévues entre septembre et novembre. De plus, il prévoit de mobiliser 4 associations au niveau local et 6 partenaires qui sont spécifiquement impliqués dans le volet sensibilisation pédagogique. Ces partenaires les voici :



Les partenaires impliqués



Monsieur Gérard poursuit en décrivant les cinq actions prévues dans le cadre du projet. La première action consiste en l'organisation de déplacements de classes vers les sites des laboratoires, situés aux Saintes, à Marie-Galante et à la Désirade. L'objectif est d'accueillir l'ensemble des classes présentes sur les îles du Sud, soit 41 classes en tout, sur ces trois sites.

De plus, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé pour sélectionner cinq classes de Guadeloupe continentale qui auront également l'opportunité de visiter les laboratoires.

Lors de ces visites, plusieurs activités sont prévues : une présentation du programme "La planète revisitée des îles de Guadeloupe", une visite des laboratoires, des rencontres avec des scientifiques, et une initiation aux travaux de terrain. Cela inclura des activités telles que des récoltes de type marée ou la quête INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel) pour les espèces de reptiles. Cette quête consiste à rechercher des reptiles sur le terrain, à les photographier et à envoyer ces photos au Muséum pour identification.

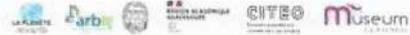
Monsieur Gérard continue en expliquant que ce projet pédagogique, mené par le Muséum, est bien accueilli et relativement facile à mettre en œuvre en Guadeloupe. En effet, il suffit d'explorer un jardin pour y trouver des anolis et d'autres reptiles pouvant être facilement identifiés.

Le troisième et principal volet de ces interventions concerne l'animation d'une mallette pédagogique. Deux mallettes sont en cours de développement : l'une est spécifiquement dédiée à la Guadeloupe, tandis que l'autre est une mallette plus généraliste réalisée par le Muséum d'Histoire Naturelle.

L'objectif de ces mallettes est d'initier les plus jeunes aux métiers de naturaliste et de chercheur. Elles contiennent des figurines en 3D d'espèces locales. Dans le cadre de l'activité, les enfants devront collecter des espèces dans des bacs à sable (comme illustré), les trier selon leur classe taxonomique, puis les identifier à l'aide de fiches spécifiques.

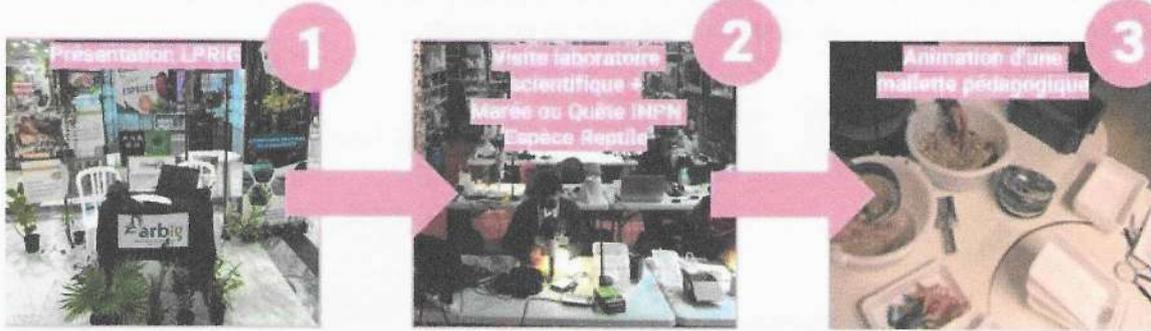
Monsieur GÉRARD souligne que cette animation a été initialement créée par le Muséum, mais qu'il a été jugé nécessaire de l'adapter localement, car les espèces choisies pour le territoire hexagonal ne correspondent pas toujours à celles de Guadeloupe et ne parlent pas forcément aux jeunes de l'île.

MODALITES



Modalités

- ✓ Sites : Salle des fêtes de Baie-Mahault (La Désirade), OMCS (Capesterre-de-Marie-Galante), UCPA à Terre-De-Haut (matinée) et l'Hôtel Soleil d'Emery à Terre-De-Bas (après-midi)
- ✓ Nombre de classes max : 41 îles du sud max. + 5 Guadeloupe dite « continentale »
- ✓ Sélection des classes : tirage au sort (pour les classes de Guadeloupe « continentale »)
- ✓ Transport et restauration : à la charge de l'ARB-IG
- ✓ Animation complémentaire : échange avec classes AMI de l'Hexagone



Monsieur GERARD indique qu'ils ont déjà commencé à communiquer sur la première action de visites sur le terrain. Toutes les classes des îles du Sud ont été informées à ce sujet. En plus de ces classes, il est prévu d'accueillir cinq classes de Guadeloupe continentale dans les laboratoires. Ces classes ont jusqu'au 18 septembre pour s'inscrire.

MODALITES



Inscription des classes participantes :
jusqu'au 18 Sept.

Lien d'inscription :
<https://www.arb-guadeloupe.fr/la-planete-revisitee-des-iles-de-guadeloupe/participez-a-l-exploration-scientifique-public-scolaire/>



Monsieur GÉRARD indique qu'il va brièvement aborder le planning, qu'il sera revu plus en détail ultérieurement. Il présente la deuxième activité, qui concerne les interventions en classe pour les écoles de Guadeloupe continentale. L'objectif est de ne pas négliger ces classes en complément des visites sur les îles du Sud.

Le projet "La planète revisitée" sera présenté dans ces classes, en utilisant une mallette pédagogique, développée en partenariat avec Citeo. Le projet inclut également la quête INPN espèces reptiles, où les enfants seront encouragés à sortir de la classe pour explorer leurs cours ou jardins à proximité, afin d'observer et photographier de petits reptiles pour identification.

L'objectif est de toucher 23 classes à travers la Guadeloupe. Les intervenants comprendront des membres de l'ARB, du muséum, ainsi que quatre associations qui seront formées pour utiliser les mallettes pédagogiques et dispenser les animations, permettant ainsi d'atteindre un maximum de classes simultanément.

Monsieur GERARD poursuit en précisant que les inscriptions pour les interventions en classe sont ouvertes jusqu'au 7 octobre. Ces informations ont été partagées sur le site et les réseaux sociaux de l'ARB. Afin de maximiser les inscriptions, une relance sera effectuée à l'occasion de la rentrée scolaire. Une première communication a déjà été envoyée au début de l'été pour informer les écoles, et la nouvelle relance vise à garantir l'atteinte du quota d'inscriptions nécessaire.

MODALITES



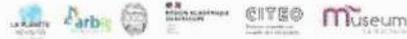
**Inscription des classes
participantes :**
jusqu'au 07 Oct.

Lien d'inscription :
<https://www.arb-guadeloupe.fr/la-planete-revisitee-des-iles-de-guadeloupe/participez-a-lexploration-scientifique-public-scolaire/>



Monsieur GERARD revient sur le planning des activités et indique qu'il le partagera pour un examen plus détaillé. Il souligne que les déplacements des scolaires vers les îles du Sud, marqués en rouge, sont prévus pour deux sessions en octobre et une en novembre. Les interventions en classe pour les écoles de Guadeloupe continentale commenceront à la mi-novembre et se poursuivront jusqu'aux vacances de décembre. Il invite les participants à consulter le calendrier s'ils souhaitent des informations plus précises.

PLANNING



Guadeloupe
« continentale »

Du 12 Nov. au 20 Déc.

- Vacances scolaires
- Week-ends Portes ouvertes grand public
- Déplacements de scolaires des îles du sud
- Échanges entre classes AMI de Guadeloupe et de France Hexagonale
- Déplacements de jeunes (ALSH - Accueil de Loisirs Sans Hébergement)
- Déplacements de scolaires de Guadeloupe « continentale » dans les îles du sud
- Interventions en classe de Guadeloupe « continentale »

Octobre 2024							Novembre 2024							Décembre 2024						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14	8	9	10	11	12	13	14	8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21	15	16	17	18	19	20	21	15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28	22	23	24	25	26	27	28	22	23	24	25	26	27	28
29	30	31					29	30	31					29	30	31				

* 7 et 8 octobre/novembre : déplacements de scolaires des îles du sud en après-midi uniquement

* 17 et 18 octobre : échanges entre classes AMI de Guadeloupe et de France hexagonale

Monsieur GÉRARD présente la troisième activité, qui consiste en un concours de création d'espèces. L'objectif est d'impliquer les enseignants, qui inscriront leurs classes pour participer. Les élèves devront réaliser des modèles d'espèces en 3D à partir de matériaux recyclés, en suivant des critères de construction définis au préalable.

Les œuvres devront mesurer au moins 50 cm de hauteur, et un jury sera constitué pour évaluer les créations. À l'issue du concours, une exposition sera organisée pour présenter les œuvres des différentes classes. Une cérémonie de remise des prix est également prévue, avec des récompenses telles qu'un déplacement vers les îles du Sud, des ouvrages sur la biodiversité, ou un voyage au Muséum national d'Histoire naturelle de Paris pour le premier prix.

Les inscriptions se feront entre septembre et novembre, avec une date limite de remise des œuvres fixée au 2 mars, permettant ainsi une réalisation tout au long de l'année.

MODALITES



Objectifs

- **Faire (re)découvrir** aux jeunes guadeloupéens la petite biodiversité (insectes, crustacés, mollusques, champignons, flore...) de leur territoire et ses caractéristiques en réalisant des reproductions d'espèces en trois dimensions.
- **Faire prendre conscience** aux jeunes guadeloupéens des enjeux de la gestion des déchets.
- **Stimuler** la créativité des jeunes, très souvent attirés par le numérique, par la réalisation de travaux manuels.



Critères de participation

- ✓ Seuls des enseignants peuvent faire concourir leur(s) classe(s).
- ✓ Les élèves participent par classe.
- ✓ Seuls des classes du cycle 3 (6^{ème}), cycle 4 (5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}) et du lycée peuvent participer.
- ✓ Une même classe ne peut présenter qu'un seul projet.
- ✓ Les projets collaboratifs entre classes ne sont pas possibles.

MODALITES



Consignes



- ✓ Reproduction d'**espèces locales**
- ✓ Œuvres réalisées en **3D à partir de matériaux au choix** du groupe d'élèves (validés par l'enseignant encadrant et l'ARB-IG) : bois, métal, papier, papier mâché, plâtre, plastique, déchets d'emballage..., avec une notion d'éco-responsabilité à intégrer. L'utilisation de matériaux dégradables (aliments...) est interdite.
- ✓ **Taille des œuvres** : 50 cm de hauteur minimum
- ✓ Toutes les productions seront examinées par un **jury** composé de partenaires du projet LPRIG + artistes
- ✓ **Exposition itinérante** : planning à élaborer
- ✓ **Copyright obligatoire** (cession des droits d'auteur prévue dans le règlement du concours)

+ Ouverture concours d'écriture (Année Maryse Condé) ?

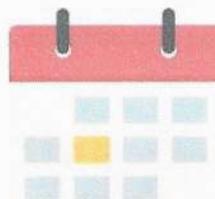
Cérémonie de remise des prix
Recherche de prix en cours (Déplacement dans les îles du Sud, ouvrage biodiversité, baptême de plongée, déplacement au MNHN paris....)

PLANNING



Principales échéances

- **09 Sept. 2024** : Ouverture des inscriptions en ligne
- **07 Nov. 2024** : Fermeture des inscriptions en ligne
- **02 mars 2025** : Date limite de remise des œuvres
- **31 mars 2025** : Réunion du Jury
- **17 avril 2025** : Cérémonie de remise des prix



Monsieur Gérard présente la quatrième activité, qui vise à fournir une brochure pédagogique et à former les enseignants. Cette brochure contiendra l'ensemble des outils nécessaires pour mettre en œuvre les activités précédemment mentionnées.

Elle inclura des explications sur l'utilisation de la quête INPN espèces, ainsi qu'un rappel des protocoles simples à appliquer dans le cadre de l'enseignement. Parmi ces protocoles, on trouve le protocole Vigie nature pour les papillons et les vers de terre, ainsi que celui de la quête INPN, qui encourage les élèves à identifier des espèces dans la cour de l'école.

De plus, un quiz sur la biodiversité en Guadeloupe sera inclus, et les enseignants recevront une adaptation de la mallette pédagogique ARBIG, afin de faciliter son appropriation et son utilisation en classe.

MODALITES



► OBJECTIFS DE L'ACTION

- Construire un ouvrage de référence à l'usage des personnels enseignants ;
- Transmettre aux enseignants de la ressource pédagogique sur la biodiversité guadeloupéenne et les explorations scientifiques, et à mettre en œuvre dans le cadre de leur enseignement respectif ;
- Former les enseignants à l'utilisation de cette ressource pédagogique ;

► MODALITÉS DE L'ACTION

Niveaux scolaires éligibles

- Cycle 3 : CM1, CM2 et 6^{ème}
- Cycle 4 : 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}
- Lycée : 2^{ème}, 1^{ère} et Terminale
- Post BAC : UA/CPGE
- Tous les établissements scolaires sont ciblés, avec une priorité donnée aux établissements généraux.



MODALITES



- **Pagination** : 20 pages max.
- **Version(s)** : 1 version globale pour tous les niveaux
- **Support(s)** : physique et numérique
- **Impressions** : 600 exemplaires pour les 4 niveaux scolaires
- **Contenu** :
 - Contexte de l'ouvrage : Définition et enjeux d'une expédition scientifique, focus Karubenthos I/II/LPRIG, Contexte de la biodiversité en Guadeloupe
 - Protocoles vigie nature école papillon et vers de terre
 - Protocole quête INPN espèce
 - Quizz biodiversité Guadeloupe
 - Adaptation mallette pédagogique ARB-IG

Monsieur GÉRARD ajoute que le livret pédagogique sera associé à un volet de formation destiné aux enseignants. Cette formation vise à les familiariser avec les protocoles, notamment le protocole INPN espèces et le protocole Vigie nature. Elle sera dispensée par des agents du Muséum d'Histoire naturelle. Actuellement, ils attendent le retour du rectorat.

Madame HEC quitte la salle.

MODALITES



Modalité de la formation

Pour la Quête INPN et le Protocole Vigie Nature Ecole :

- **Personnes à former** : enseignants et encadrants / agents ARB-IG (effectif non limité)
 - **Formateurs** : Agents MNHN
 - **Dates** : Mercredi 25 septembre et 2 octobre 2024 à 14h00 heure (heure de Guadeloupe) pour les animateurs et animatrices
 - **Lieu** : en ligne
- En attente du retour du Rectorat

Pour en savoir plus :

- Protocole Vigie Nature Ecole : <https://www.vigienature-ecole.fr/>
- Quête INPN Espèces : <https://inpn.mnhn.fr/actualites/categorie/inpn-especies>

Monsieur GÉRARD conclut en présentant la dernière activité prévue, qui concerne un déplacement sur le site et des ateliers de tri pédagogique destinés aux étudiants de l'Université des Antilles, allant des niveaux Licence à Master 2.

Cette activité comprendra deux volets principaux :

1. **Visite des laboratoires** : Les étudiants auront l'occasion d'échanger avec des scientifiques et de participer à des séquences de prélèvement sur le terrain, favorisant ainsi l'apprentissage pratique et l'interaction directe avec des chercheurs.
2. **Atelier de tri** : Un atelier de tri sera organisé directement sur le campus pendant une semaine. Les chercheurs seront présents pour encadrer les étudiants, qui auront l'opportunité de participer activement au tri des spécimens collectés, leur permettant ainsi de s'impliquer concrètement dans le processus de recherche.

Cette initiative vise à enrichir la formation des étudiants tout en renforçant les liens entre l'université et la recherche locale.

MODALITES



- **Niveau** : De la Licence 1 au master 2 (SVT / BEEE)
- **Le contenu prévisionnel (à confirmer par l'UA) :**
 - **1^{er} jour** : Déplacement à la journée comme les scolaires de Guadeloupe « continentale »
 - **2^{ème} jour** : Demi-journée de cours en salle / visite de terrain (site à enjeux)



• Atelier Fouillole :

- **Lieu** : Campus de Fouillole
- **Durée** : 1 semaine (5 jours)
- **Animateur(s)** : Présence de chercheurs impliqués dans l'exploration LPRIG
- **Contenu** : à confirmer par le MNHN (animation vidéo, présentation du tri, diffusion vidéo LPRIG...)

Monsieur GERARD stipule juste pour information le planning de présence des étudiants de l'Université des Antilles sur les différentes îles du Sud.

MODALITES



PRÉVISIONNEL

LPRI - PLANNING DE PRÉSENCE DES ÉTUDIANTS DE L'UA

	DATE	ETUDIANTS	NOMBRE
TERRE-DE-HAUT (Hébergement : UC-PA)	28/09/2024 au 29/09/2024 (2 nuits sur place en week-end)	L2 SVT	1 groupe de 20 + 2 accompagnateurs
	30/09/2024 au 01/10/2024 (2 nuits sur place)		1 groupe de 20 + 2 accompagnateurs
	03/10/2024 au 04/10/2024 (2 nuits sur place)		1 groupe de 20 + 2 accompagnateurs
TERRE-DE-BAS (Hébergement : Internat du Collège de l'Archipel des Saintes)	30/09/2024 au 01/10/2024 (2 nuits sur place)	L3 SVT	1 groupe de 15 + 2 accompagnateurs
	03/10/2024 au 04/10/2024 (2 nuits sur place)		1 groupe de 15 + 2 accompagnateurs
MARIE-GALANTE (Hébergement : hôtel Rose du Brésil à Capesterre-de-Marie-Galante)	19/10/2024 au 20/10/2024 (2 nuits sur place en week-end)	M1	1 groupe de 10 + 2 accompagnateurs
	21/10/2024 au 22/10/2024 (2 nuits sur place)		1 groupe de 15 + 2 accompagnateurs
	23/10/2024 au 24/10/2024 (2 nuits sur place)	M2	1 groupe de 10 + 2 accompagnateurs
	25/10/2024 au 26/10/2024 (2 nuits sur place partiellement en week-end PO)		1 groupe de 15 + 2 accompagnateurs
	28/10/2024 au 29/10/2024 (2 nuits sur place)		L1

Monsieur GERARD conclut sa présentation en invitant les participants à poser des questions. Il souligne le rôle essentiel de Marine, Marie-Charlotte, la chargée de missions sur la Planète revisitée, qui a conçu le diaporama. Il précise qu'elle est la personne la plus qualifiée pour répondre à des questions spécifiques sur le projet, tandis que lui-même et son équipe apportent un soutien au pôle sensibilisation et communication.

Madame la Présidente remercie Monsieur GERARD pour sa présentation et ouvre la discussion en demandant s'il y a des questions concernant le volet pédagogique, qu'elle souligne comme étant particulièrement dense. Elle invite les participants à s'exprimer.

Monsieur BROUSILLON pose une question concernant le choix des écoles et les critères de sélection. Il s'interroge sur la possibilité d'un parallèle avec des aires éducatives existantes et s'il est prévu de privilégier la proximité avec les sites retenus pour les inventaires dans le cadre de ces sélections.

Monsieur GERARD répond à la question en précisant que, dans un premier temps, l'objectif est de remplir les quotas d'inscription pour les classes. Si le nombre de candidatures dépasse les attentes, un jury sera constitué pour sélectionner les classes.

Concernant les classes des îles du Sud, toutes auront la possibilité de participer sans restriction. En revanche, pour les classes de Guadeloupe continentale, un jury sera nécessaire, mais il n'y a pas de critère lié aux aires éducatives dans ce processus.

Cette décision est motivée par le fait que les aires éducatives disposent de dispositifs spécifiques, et plusieurs actions ont déjà été mises en place par l'ARBIG pour ces classes. L'intention est de permettre à un maximum de classes de toute la Guadeloupe de participer aux déplacements vers les îles du Sud, en tenant compte des considérations logistiques de transport.

Madame la Présidente ajoute qu'ils ont vraiment réfléchi à la question de savoir s'ils devaient privilégier des classes engagées dans des aires éducatives en les emmenant sur les sites d'inventaire. Finalement, ils ont décidé de donner la priorité aux classes qui en sont encore éloignées. L'objectif est de les sensibiliser à ces enjeux environnementaux par cette expérience. Elle demande également si les éco-délégués seront mobilisés dans le cadre de ce dispositif ?

Madame HEC revient en salle.

Monsieur GERARD répond alors, pas spécifiquement. C'était une question discutée avec le rectorat, et la position de la chargée d'admission au rectorat est claire : bien que les éco-délégués soient importants, l'objectif est également d'atteindre ceux qui n'ont pas cette sensibilité de base ou ces opportunités.

Il ajoute que le jury de sélection sera composé de représentants de l'ARBIG, du rectorat, du MNHN et de CITEO.

Madame GRANDISSON souhaite obtenir une précision. Elle fait remarquer qu'il a été question de 23 classes, mais aucun niveau n'a été spécifié. Elle s'interroge donc sur la répartition des niveaux scolaires, car l'approche pédagogique peut varier considérablement selon qu'il s'agit d'élèves du primaire ou d'autres niveaux.

Monsieur GERARD répond que pour les visites sur site et les interventions en milieu scolaire, ils ont effectivement choisi de s'adapter aux différents niveaux scolaires. Ainsi, la participation est ouverte du CE1 à la terminale. Il souligne que l'intérêt des mallettes pédagogiques conçues par l'ARBIG et le MNHN réside dans leur flexibilité ; elles sont véritablement adaptables en fonction des niveaux.

Monsieur GERARD assure qu'ils sont conscients des différences pédagogiques et qu'ils peuvent s'ajuster en conséquence.

Madame GRANDISSON remercie pour la réponse

Madame la Présidente souligne qu'ils ont également décidé d'inclure tous les étudiants de la filière écologie dans le projet. Pour les étudiants de première année, cela s'avère plus complexe car ils sont encore dans un tronc commun et n'ont pas encore fait leur choix. Ainsi, ils envisagent d'organiser un petit concours pour sélectionner les 20 meilleurs étudiants de L1, qui participeront au projet.

Elle précise que l'ensemble de la promotion de L2, L3, ainsi que les étudiants de Master 1 et Master 2 seront également présents sur site, en contact direct avec les chercheurs. Elle mentionne un réel engouement parmi les étudiants de Master 2, certains souhaitant même redoubler pour participer à la planète revisitée, car ceux qui terminent leur Master 2 ne peuvent plus participer.

Madame la Présidente indique qu'elle, qui ne vient pas du domaine de l'écologie mais de la physiologie humaine et des neurosciences, reçoit souvent des questions sur l'avancement du financement du projet. À chaque fois, lors de ses cours, elle consacre environ 30 minutes à discuter de la planète revisitée, ce qui montre l'intérêt marqué des étudiants pour cette initiative. Ils réalisent la chance exceptionnelle qu'ils ont d'interagir avec des chercheurs dans leur domaine d'études.

Madame la Présidente demande s'il y a d'autres questions sur le sujet, constatant l'absence de nouvelles interrogations. Elle annonce ensuite que l'on va poursuivre avec l'examen des contrats de convention et de transaction conclus depuis la dernière réunion du Conseil d'administration. Elle cède alors la parole à Madame Ambroise pour qu'elle puisse présenter ces éléments.

POINT D'INFORMATION : RECAPITULATIF DES ENGAGEMENTS DEPUIS LE DERNIER CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame AMBROISE poursuit avec la récapitulation des contrats, conventions et transactions. Elle commence par mentionner la convention signée dans le cadre du projet "La Planète Revisitée" entre le Conservatoire du Littoral et le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN). Cette convention a été signée par l'Agence, ainsi que par le MNHN. Elle a été envoyée à la direction nationale du Conservatoire du Littoral, normalement entre fin juillet et août.

Ensuite, elle évoque un partenariat avec EDF Guadeloupe qui prendra forme en 2025. Ce partenariat sera axé sur des actions de sensibilisation et des inventaires de la faune et de la flore sur les différents sites d'EDF. EDF Guadeloupe a approché l'Agence pour obtenir de l'assistance concernant la réalisation d'inventaires sur ses sites, notamment ceux de production et de livraison. L'Agence a été sollicitée pour orienter EDF sur les types d'inventaires à mettre en place. En plus des inventaires, EDF a également manifesté son intérêt pour des actions de sensibilisation à destination de ses agents. EDF se propose aussi de servir de "cobaye" pour les actions de sensibilisation que l'Agence compte développer pour d'autres entreprises. Ce partenariat est donc en cours de préparation et sera effectif à partir de 2025.

Madame Ambroise poursuit sa présentation des contrats, conventions et transactions récents. Elle mentionne tout d'abord la convention signée avec l'Office National des Forêts (ONF) pour la création du Conservatoire botanique, signée fin mai. Cette convention est liée à l'agrément national du Conservatoire.

Elle aborde ensuite la question des subventions. La première subvention provient de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) pour la réalisation d'inventaires floristiques dans le cadre du programme ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique), avec une avance de 50%.

Un autre point est la subvention également de la DEAL pour le projet La Planète Revisitée, qui bénéficie également d'une avance de 50% pour l'année 2022.

Elle précise que le Sénat de CITEO, qui finance à 100% les actions de sensibilisation liées au projet La Planète Priorité, joue un rôle pédagogique crucial. Cela permet d'éviter des contraintes liées à l'existence des classes sur les sites de laboratoire.

Madame Ambroise informe qu'il y a eu des arrêtés de subvention de la part de la DEAL, bien qu'ils n'aient pas encore été signés, concernant l'adoption d'un argumentaire pour un PNA flore sèche littorale.

En ce qui concerne le prestataire de communication pour le projet La Planète Priorité, le GOBI a été sélectionné pour un montant de 64 810,11 euros TTC.

Elle rappelle qu'une délibération de juin 2023 stipule qu'au-dessus de 40 000 euros, un avis de la Présidente doit être émis pour sélectionner le prestataire. Ce processus a été effectué fin

juillet, en respectant le délai de 11 jours pour informer les candidats non retenus, afin d'avoir un nombre suffisant de soumissionnaires. La signature du contrat avec le GOBI a donc eu lieu le 12 août.

Récapitulatifs des contrats, conventions et transactions du 24/05/2024 au 28/08/2024 (Conformément à la délibération n°2023-15 du 21 juin 2023)				
Date	Objet	Tiers	Montant	Remarque
En cours	Convention dans le cadre du projet « la planète revisitée des îles de Guadeloupe (LPRIG) »	Conservatoire du littoral / MNHN		Convention tripartite, signée par ARB-IG et MNHN
24/05/2024	Partenariat sur des actions de sensibilisation et inventaires faune/flore des sites EDF	EDF Guadeloupe		
28/05/2024	Convention ONF/ARBIG en vue de la création du CBN	ONF Guadeloupe		

Récapitulatifs des contrats, conventions et transactions du 24/05/2024 au 28/08/2024 (Conformément à la délibération n°2023-15 du 21 juin 2023)				
Date	Objet	Tiers	Montant	Remarque
03/06/2024	Subvention pour la réalisation d'inventaires floristiques dans le cadre du programme ZNIEFF	DEAL Guadeloupe	25 000€	Avance de 50%
10/06/2024	Subvention pour le projet « la planète revisitée des îles de Guadeloupe (LPRIG) »	DEAL Guadeloupe	20 000€	Avance de 50%
30/07/2024	Mécénat pour le projet « la planète revisitée des îles de Guadeloupe (LPRIG) »	CITEO	30 000€	Financement des actions de sensibilisation
12/08/2024	Sélection du prestataire communication pour le projet « la planète revisitée des îles de Guadeloupe (LPRIG) »	Le Gobie	64 810,11€	Après avis de la Présidente, fin juillet 2024

Madame AMBROISE demande s'il y a des questions

Madame HEC prend la parole et demande des précisions sur les montants des trois premières conventions partenariales. Elle note qu'aucun montant n'a été mentionné,

Madame AMBROISE répond qu'il s'agit de conventions partenariales sans aspect financier.

Madame HEC interroge ensuite sur le partenariat avec EDF, en se demandant si celui-ci a été établi comme une commande de prestation ou s'il s'agit réellement d'un partenariat.

Madame AMBROISE explique que l'objectif est de se rapprocher des entreprises, ce qui se matérialise à travers la collaboration avec EDF. Elle précise que, indépendamment de ce partenariat, EDF participe également au projet "La Planète Revisitée" par le biais de sa fondation.

Madame HEC remercie Madame Ambroise pour ses éclaircissements.

Madame AMBROISE mentionne ensuite qu'il y a une question de **Monsieur Vincent**.

Monsieur VINCENT indique que la convention avec l'Office de l'Eau sera transmise au mois de septembre pour le projet "La Planète Revisitée".

Madame AMBROISE conclut en remerciant Monsieur Vincent et annonce que la présentation sera faite lors du prochain Conseil d'administration.

Madame la Présidente demande s'il y a des questions en l'absence de réponse. Elle déclare donc que ce point est clos et que le conseil va maintenant passer aux questions diverses.

QUESTIONS DIVERSES

Madame PAVIS demande s'il y a des informations concernant la création récente du CEN (Conservatoire des Espaces Naturels) de Guadeloupe. Elle se questionne sur ce sujet, en cherchant à savoir ce que les membres en pensent et s'il y a des développements ou des perspectives à ce sujet.

Madame la Présidente répond au sujet du Conservatoire des Espaces Naturels en exprimant ses préoccupations. Elle explique qu'elle avait prévu une rencontre avec le président des conservatoires des espaces naturels à Paris, mais celle-ci a finalement été annulée.

Elle souligne que la création d'un conservatoire des espaces naturels sans l'implication des collectivités et d'autres partenaires est, selon elle, une grave faute politique. Elle précise que tout projet de cette envergure devrait bénéficier d'un soutien politique, qui se traduit souvent par un soutien financier, pour assurer sa réalisation.

Elle insiste sur le fait que l'absence de ce soutien est problématique, surtout en prenant l'exemple de l'ancien conservatoire botanique. Elle fait remarquer que, bien que le périmètre de ce nouveau conservatoire semble concerner des communes spécifiques comme Saint- Anne et Saint-François, il s'agit tout de même d'un conservatoire qui devrait représenter l'ensemble de la Guadeloupe.

Elle mentionne également que la région Guadeloupe, en tant que chef de file de la biodiversité, n'a pas été consultée sur ce projet, ni le département, qui est le principal propriétaire des espaces naturels sensibles.

Madame la Présidente précise qu'elle ne remet pas en cause l'utilité de la création du Conservatoire des Espaces Naturels, mais souligne que toute initiative de ce type doit tenir compte des structures et des partenaires déjà présents sur le territoire. Elle insiste sur l'importance de prendre en considération l'existant, tant sur le plan politique que des autres acteurs institutionnels.

Elle évoque le besoin de favoriser un bon vivre ensemble, qui nécessite une approche de co-construction et de concertation avec les parties prenantes, ce qui, selon elle, n'a pas été respecté dans ce cas. Elle exprime clairement que tant que le responsable du conservatoire ne viendra pas consulter la région, l'initiative ne sera pas pleinement reconnue ou valorisée par eux.

Elle conclut en indiquant que le sujet est sensible et ouvre la discussion à d'autres participants, les invitant à partager leurs réflexions ou réactions sur cette question.

Madame la Présidente souligne qu'en examinant d'autres conservatoires d'espaces naturels créés dans les Outre-mer, elle constate qu'ils sont toujours liés à une collectivité. Elle cite le cas du Conservatoire des Espaces Naturels de la Réunion, qui est adossé au département. Cela est motivé par la nécessité potentielle d'acquisitions foncières pour protéger ces espaces naturels à l'avenir.

Elle fait également référence à la taxe sur les Espaces Naturels Sensibles (ENS) et l'importance de la collaboration avec le département pour faciliter ces acquisitions. Elle insiste sur le fait que la création d'un conservatoire sans inclure les collectivités qui peuvent apporter un soutien essentiel, comme le PF (Plan de Financement), est problématique.

Le PF dispose d'un plan d'action et d'une stratégie jusqu'en 2030, et il est également impliqué dans l'acquisition d'espaces. En discutant avec Corinne VINGATARAMIN, la directrice du PF, elle a appris que cette entité s'intéresse de plus en plus aux espaces naturels et préfère se concentrer sur la réhabilitation de zones déjà dégradées plutôt que d'intervenir sur des espaces naturels non touchés.

Ainsi, elle conclut qu'il est essentiel que le nouveau conservatoire prenne en compte cet écosystème déjà en place, et qu'il ne peut pas émerger isolément sans la collaboration des acteurs clés.

Madame PAVIS remercie la Présidente pour ses explications.

Madame la Présidente demande si quelqu'un d'autre souhaite intervenir.

Madame HEC prend la parole, exprimant sa compréhension du fait que l'absence de consultation des acteurs clés soit une faute. Elle demande alors comment le conservatoire a pu émerger dans ces conditions. Elle s'interroge sur son origine et comment il a réussi à se créer sans l'implication des principaux acteurs locaux.

Madame la Présidente explique que le conservatoire a été créé par un jeune ingénieur travaillant à la mairie de Saint-François, en partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels de France. Elle critique le fait qu'il ait cherché du soutien en France métropolitaine, sans d'abord s'ancrer dans son propre écosystème local. Elle insiste sur l'importance d'une solide implantation locale, en collaboration avec les collectivités et partenaires institutionnels, sinon, le conservatoire risque de ne pas prospérer.

Madame PAVIS ajoute que ce qui l'a surprise, c'est que même au sein du milieu associatif, de nombreuses associations n'étaient pas au courant de la création du conservatoire. Elle trouve cela choquant et s'étonne que personne n'en ait entendu parler, même si la volonté de participer n'était pas nécessairement présente.

Madame la Présidente conclut en conseillant à Jérémy Delorme, s'il a des contacts parmi les administrateurs, de se rapprocher urgemment des collectivités et des partenaires institutionnels afin de clarifier la situation et voir comment structurer ce conservatoire de manière adéquate pour le territoire.

Madame ARBAU exprime son interrogation à propos de la création du Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) en Guadeloupe. Elle demande si la DEAL (Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) a été consultée ou si une autorisation quelconque a été requise pour cette création.

Monsieur LAYBOURNE prend la parole pour répondre à cette question. Il explique que la création du conservatoire d'espaces naturels en Guadeloupe n'a pas nécessité d'autorisation spécifique de la DEAL. Il précise que la DEAL a été informée du projet, mais que la structure est encore en phase très préliminaire. Il ajoute que cela fait seulement quelques mois que la DEAL est au courant de l'initiative.

Il reconnaît que ce projet nécessite un travail de collaboration avec tous les acteurs du territoire. La DEAL est prête à soutenir cette initiative, mais souligne l'importance de bâtir cette structure en concertation avec les partenaires locaux.

Monsieur LAYBOURNE rappelle que la DEAL considère cette initiative comme potentiellement bénéfique pour le territoire, car elle pourrait apporter des actions supplémentaires pour la

protection des espaces naturels en Guadeloupe. Cependant, il est clair que cette structure devra se construire en tenant compte des spécificités locales et en collaborant étroitement avec l'ensemble des parties prenantes.

Monsieur LAYBOURNE insiste sur le fait que ce conservatoire doit être perçu comme complémentaire aux initiatives existantes. Il souligne également que le statut associatif du conservatoire vient tout juste d'être déposé, ce qui signifie que la structure est encore en phase de construction. À ce stade, la DEAL n'a pas validé la mise en place du conservatoire, puisqu'il ne s'agit que de la création d'une association. Il souligne que la DEAL ne valide pas la création d'une association, mais s'assure que celle-ci soit conforme aux démarches et objectifs des acteurs du territoire.

Monsieur LAYBOURNE rappelle que Jérémie Delorme, le porteur de ce projet, est également le nouveau président du CSRPN (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel), ce qui explique pourquoi il existe déjà des échanges avec lui à ce titre.

Il termine en affirmant que la DEAL continuera à accompagner ce projet tout en s'assurant que toutes les parties prenantes locales soient consultées et impliquées. Enfin, il demande s'il a bien répondu à la question ou s'il y a d'autres éléments à clarifier.

Madame la Présidente ajoute à la discussion en exprimant son point de vue en tant que Guadeloupéenne et élue régionale. Elle souligne son inquiétude face à l'implantation d'une structure comme le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) en Guadeloupe sans qu'il y ait eu une véritable prise en compte de l'écosystème local et des stratégies déjà existantes.

Elle se demande si un conservatoire d'espaces naturels était vraiment nécessaire sur le territoire guadeloupéen, en particulier dans le cadre des initiatives locales, comme celles menées par l'Établissement Public Foncier (EPF), qui, selon elle, cherche également à acquérir et protéger des espaces naturels sensibles. Elle insiste sur l'importance de se demander si un partenariat avec l'EPF n'aurait pas été plus judicieux.

Madame la Présidente émet le sentiment que ce projet de conservatoire des espaces naturels semble avoir été importé de l'Hexagone sans avoir tenu compte des besoins spécifiques et des stratégies locales déjà en place. Elle précise que les fonctions d'un conservatoire d'espaces naturels pourraient très bien être assumées par des structures locales comme l'EPF, qui, en tant qu'établissement public de la région Guadeloupe, travaille également à la préservation des espaces naturels sensibles à travers des acquisitions foncières.

Elle conclut en réaffirmant l'importance de la concertation préalable à toute initiative de ce genre, soulignant que des collaborations plus étroites avec les acteurs locaux auraient probablement permis d'optimiser les efforts de préservation des espaces naturels en Guadeloupe.

Monsieur LAYBOURNE répond en soulignant l'importance de la concertation et de la coordination avec les acteurs locaux, mais il ajoute que, au-delà de l'acquisition foncière, un conservatoire des espaces naturels (CEN) peut également jouer un rôle clé en matière de gestion des espaces naturels.

Il mentionne que dans d'autres régions en France, les CEN ne se limitent pas à l'acquisition de terres, mais interviennent aussi dans la gestion et l'accompagnement de projets. En particulier, le CEN pourrait devenir un acteur utile pour la mise en place de mesures compensatoires dans le cadre de certains projets, ou pour aider les porteurs de projets à gérer ces mesures.

Il rappelle que le CEN en Guadeloupe est encore dans une phase naissante, et que la création de l'association elle-même n'est pas encore finalisée. En effet, la demande de statut associatif a été déposée récemment, et le processus d'approbation est toujours en cours au niveau de la préfecture. Il insiste donc sur le fait que ce projet reste à construire et à structurer avec les partenaires locaux.

Cette réponse met en avant la potentialité du CEN en tant qu'acteur complémentaire dans la gestion des espaces naturels, au-delà de l'aspect foncier, mais souligne également la nécessité de renforcer la concertation avec les parties prenantes locales pour assurer la réussite du projet.

Madame la Présidente répond en reconnaissant le point soulevé sur la gestion des espaces, mais elle exprime des réserves quant à l'utilité d'ajouter un nouveau gestionnaire dans un paysage déjà bien pourvu en termes de structures de gestion d'espaces naturels en Guadeloupe. Elle cite notamment le Conservatoire du littoral, le Parc national de Guadeloupe, l'ONF, et le Département, en affirmant que ces institutions couvrent déjà largement le territoire.

Elle insiste sur le fait que la réflexion aurait dû impliquer tous les gestionnaires existants, ainsi que l'Établissement public foncier, afin de concevoir un projet cohérent avec cet écosystème d'acteurs locaux. Même si le projet du CEN en est à ses débuts, elle exprime son étonnement de voir qu'un projet de cette envergure a pu être initié sans informer ou consulter les acteurs principaux.

Elle conclut en soulignant l'importance d'une concertation préalable pour éviter ce type de surprises et mieux intégrer les projets dans le tissu local, tant en termes de gestion que de gouvernance.

Madame HEC intervient pour soutenir la position de la Présidente et exprimer son propre étonnement quant à la manière dont ce projet a émergé sans concertation avec les acteurs locaux. Elle souligne que la DEAL, représentée par Monsieur LAYBOURNE, devrait rapidement encourager les responsables du Conservatoire des Espaces Naturels à contacter les collectivités, notamment l'ARBIG (Agence Régionale de la Biodiversité) et les autres collectivités concernées. Elle note qu'un simple coup de fil ou un mail aurait suffi à amorcer une discussion et éviter les crispations futures.

Elle reconnaît que des complémentarités positives pourraient émerger entre les différentes structures, mais pour cela, il est indispensable de commencer par une consultation des parties prenantes locales. Elle insiste sur l'importance de cette démarche proactive pour éviter les tensions et faciliter une collaboration efficace.

Monsieur LAYBOURNE répond en confirmant qu'il a bien pris note de cette demande et qu'il transmettra le message rapidement pour engager cette concertation.

Madame la Présidente remercie Madame PAVIS de cette question.

Monsieur BROUSILLON intervient en soulignant que la création de ce conservatoire d'espaces naturels a surpris tout le monde, même si le projet était visiblement en préparation depuis un certain temps. Il note que ce processus de création semble avoir été mené de manière atypique, à contre-courant des pratiques habituelles. En effet, il rappelle la création de l'ARBIG, qui s'était accompagnée de nombreuses concertations avant même d'établir les lignes directrices et la vision de l'établissement.

Il exprime son impression que, dans ce cas-ci, les choses se sont faites dans l'ordre inverse : la structure a été formée sans consultation officielle ou demande d'avis formel auprès des partenaires locaux. Il mentionne que si cette structure a été créée, c'est probablement parce que ses initiateurs ont ressenti un manque ou un besoin. Cependant, pour que ce besoin soit réellement comblé, il est indispensable que l'ensemble des partenaires, notamment les collectivités, soient impliqués. Elles doivent pouvoir indiquer les secteurs où cette initiative pourrait être utile et se positionner sur la pertinence du projet.

Bien qu'il reconnaisse qu'il n'est pas trop tard pour corriger cette approche, il insiste sur le fait que, quelle que soit la nature de la structure — qu'elle soit institutionnelle ou associative —, elle ne pourra fonctionner correctement que si elle s'appuie sur une stratégie ancrée dans une vision politique claire. Ce manque de portage politique à l'origine est, selon lui, un élément clé qui diffère des autres projets similaires et qu'il est impératif de corriger.

Madame la Présidente affirme que s'il existe déjà des stratégies sur le territoire, il est crucial que ce nouveau conservatoire s'inscrive dans les grands schémas et les lignes directrices d'aménagement du territoire.

Madame PAVIS souligne que, bien que certaines critiques soient valides, il est important de ne pas décourager ces jeunes porteurs de projet, qui sont des Guadeloupéens pleins d'enthousiasme. Elle reconnaît néanmoins que, tout en intégrant l'écosystème local, il pourrait être intéressant d'explorer des méthodes de travail différentes de celles habituellement utilisées, laissant entendre que cela pourrait apporter un certain dynamisme et des opportunités nouvelles.

Madame la Présidente conclut en disant que le message est bien compris.

Madame la Présidente poursuit en abordant des questions diverses, notamment des calendriers importants. Elle annonce que le prochain Conseil d'administration aura lieu le 11 octobre et souligne cette date en répétant : "Le 11 octobre, aura lieu le 11 octobre."

Ensuite, elle informe les membres que, concernant les projets à venir, l'Agence a obtenu un financement de l'AFD (Agence Française de Développement) pour un accompagnement portant sur un audit de l'Agence ainsi que sur un soutien en matière de ressources humaines, juridique et budgétaire. L'audit doit démarrer en septembre, et elle a demandé que la restitution de cet audit puisse se faire, probablement, lors du Conseil d'administration du mois de décembre.

Elle ajoute qu'un audit pour le Conservatoire botanique est prévu également, avec un auditeur national qui viendra rencontrer divers partenaires, précisant que Monsieur GAYOT a dû alerter ou sensibiliser les personnes concernées à ce sujet.

Par ailleurs, l'OFB a requis que les agences régionales de la biodiversité aient une présence significative lors des congrès des maires. Dans cette optique, les agences de la Guadeloupe et de la Réunion seront présentes sur le stand de l'OFB, et elle parle sous le contrôle de Monsieur Jean-Michel ZAMMITE et de Monsieur Fabien BARTHELAT.

Pour finir, elle mentionne avoir mobilisé l'association L'ACE DOM, une association d'élus domiens, pour qu'elle puisse venir sur le stand à la rencontre des agences. Elle insiste sur le fait que ces deux agences ultramarines, celles de la Guadeloupe et celles de la Réunion, seront bien présentes sur le stand de l'OFB.

Madame la Présidente évoque un autre rendez-vous atypique, qui s'annonce extrêmement intéressant. En tant qu' élu régional, elle souligne qu'essayer de prendre des vacances au mois d'août n'est pas évident, surtout lorsque le président demande de le représenter lors des fêtes patronales. Ces célébrations commencent à 8 heures du matin et ne se terminent pas avant 16 heures, car le vin d'honneur a tendance à s'étendre indéfiniment.

Cela lui a permis de planifier un rendez-vous pour le lendemain matin avec Mgr l'évêque Philippe Guiougou. Elles vont aborder des sujets liés à la religion et à la biodiversité. L'objectif est de discuter de la manière dont elles pourraient accompagner la formation des prêtres pour qu'ils intègrent la thématique de la biodiversité dans leurs prêches.

Elle souligne que c'est un sujet atypique, mais rappelle qu'en matière de sensibilisation, lorsque la vaccination contre le coronavirus a été lancée, le volet religieux avait été négligé. Dès que les prêtres ont été inclus dans cette démarche, le message a eu un impact plus fort. Elle considère donc que c'est une belle opportunité de parler de religion et de biodiversité lors de son rendez-vous avec l'évêque.

L'idée est de former les prêtres afin qu'ils évoquent la biodiversité dans leurs discours religieux, pour tirer parti de leur influence et sensibiliser davantage la communauté.

Monsieur FELLMAN exprime que, bien que cela puisse sembler anodin, il pense que c'est une très bonne idée et qu'il serait intéressant de connaître la suite qui sera donnée à cette initiative, car il la trouve très pertinente.

Madame la Présidente indique qu'elle a présenté le calendrier des prochaines activités et demande s'il y a d'autres questions.

Madame AMBROISE fait un complément d'information en mentionnant la date du 2 octobre pour le lancement. Elle souligne également qu'il y aura une soirée des partenaires le 14 novembre. De plus, elle rappelle que l'événement "La planète revisitée" se terminera le 12 novembre, avec des remerciements prévus pour tous ceux qui ont contribué à la réalisation du projet, espérant que cela se déroulera bien.

Madame la Présidente conclut en disant que, s'il n'y a pas d'autres questions, le conseil d'administration, et l'ordre du jour ayant été épuisé, lève la séance à 10h33. Elle remercie les membres pour leur confiance et pour lui avoir permis de rester présidente de l'Agence pour trois ans supplémentaires, tout en assurant qu'ils continueront à réaliser de beaux projets ensemble. Elle souhaite un bon retour à tous.

Fait à GOURBEYRE, le 14 octobre 2024

La Présidente du Conseil d'administration de l'Agence régionale
des la biodiversité des Îles de Guadeloupe



Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO

